BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. PIERRE BÉLAND, commissaire
M. DONALD LABRIE, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'USINE D'ACIDE TÉRÉPHTALIQUE PURIFIÉ
À MONTRÉAL-EST PAR INTERQUISA CANADA INC.

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 26 septembre 2000, à 19 h
Centre communautaire Roussin
12045, rue Notre-Dame Est
Montréal-Est

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2000 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
LA PRÉSIDENTE: 1

PRÉSENTATION PAR ENVIRONNEMENT CANADA 4
JEAN-FRANÇOIS BANVILLE

PRÉSENTATION PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL 9
YVES BOURASSA

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 19
LINA LACHAPELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS
VINCENT MARCIONE 32

REPRISE DE LA SÉANCE 36

MARIE-JOSÉE LABROSSE 36
LOUISE VALLÉE 43
SYLVAIN LARAMÉE 51
RÉAL BOURBONNIÈRE 60

REPRISE DE LA SÉANCE 62

NICOLE HOUBERT 69
ROLAND RHÉAUME 73
VINCENT MARCIONE 82

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, mesdames et messieurs, bienvenue à la troisième séance du projet d'usine d'acide téréphtalique purifié d'Interquisa Canada à Montréal-Est. J'aimerais d'abord débuter par des points qui étaient restés en suspens hier et qui devaient être répondus, d'abord par le promoteur. On avait demandé quelle est la répartition de la population pour les scénarios alternatifs de l'acide acétique, soit pour un rayon de 1.1. ou de 3.5 kilomètres.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, la réponse sera fournie demain pour la présentation sur le risque technologique.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. On avait aussi demandé quelle est la nature des matières dangereuses transportées par train à Montréal-Est.

Mme LINA LACHAPELLE :

La question portait à savoir si on avait de l'acide acétique qui était transporté par train, c'est comme ça, moi, que je l'avais compris hier et lorsqu'on a vérifié les données avec le CN, on nous avait dit qu'il n'y avait pas d'acide acétique transporté par train dans la région de Montréal-Est. Il y a toutes sortes d'autres matières mais pas d'acide acétique présentement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. L'autre point resté en suspens, c'est quelle serait l'étendue de la zone d'impact affectée par un accident de train pour un wagon contenant de l'acide acétique quand les conditions météo sont défavorables.

Mme LINA LACHAPELLE :

Le calcul se fait aujourd'hui, il sera présenté demain avec la présentation sur le risque technologique.

LA PRÉSIDENTE :

Et quelle est la proportion de l'ATP dans les 8 tonnes de poussière émises par année?

Mme LINA LACHAPELLE :

100%. En fait, le tableau était pour seulement les sources de procédé, à ce moment-là, toutes les émissions de particules doivent être considérées comme étant des émissions d'acide téréphtalique.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Maintenant, je vais vers le ministère de l'Environnement. Il y avait une question qui demandait : est-ce que le descripteur de la population au niveau scolarité est utilisé dans d'autres directives et dans d'autres études d'impacts?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

La réponse est oui, c'est un descripteur qui apparaît de façon régulière dans les études d'impacts qui nous sont déposées pour décrire le profil socio-économique du milieu.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, peu importe le type de projet.

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Oui, ça apparaît régulièrement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Et à la CUM, on avait demandé quels sont les rejets atmosphériques, nature et volume, de Coastal. Vous aviez une référence qui pouvait nous donner possiblement des données qui étaient...

M. YVES BOURASSA :

Madame la présidente, les inventaires ce sont des données qui sont fournies par les compagnies. Habituellement, ce ne sont pas des données qui sont publiques. Cependant, la compagnie Coastal nous a autorisés à déposer le bilan, si on veut, le sommaire de ses émissions atmosphériques et j'ai inclus sur la feuille une donnée qui n'y apparaissait qui étaient les dioxydes de souffre, annuelles, les émissions. Alors, je vous le donne immédiatement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Alors, ça, c'était pour les points restés en suspens. Maintenant, pour les documents déposés lors des rencontres préparatoires avec les personnes ressources, la Commission a fait la demande de nombreux documents que vous allez retrouver au dossier pour permettre à tout le monde de se renseigner en fait sur les règlements et les lois et les données qui ont été utilisées pour la préparation de l'étude d'impact.

Alors, je ne vais pas tous vous les nommer parce que c'est sur deux pages mais tous les règlements que vous voyez référés dans l'étude d'impact, comme le Règlement 87 de la CUM, il y avait aussi le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, le projet de Règlement sur la qualité de l'atmosphère, tout ça est déposé au dossier.

Il y a 2 documents dont on a seulement une copie qui est à l'arrière et que vous pouvez utiliser sur place mais il faut demander à madame Monique Gélinas. Cette copie-là du document de « La politique de protection des sols et de revitalisation des terrains contaminés », on ne pouvait pas en faire seize copies parce qu'il y a des droits d'auteur. Alors, on a une copie ici dans la salle et cette copie-là sera déposée à la bibliothèque de l'UQAM lorsque la première partie de l'audience sera terminée.

Il y a aussi le Règlement sur la qualité de l'atmosphère et le Règlement sur les matières dangereuses qui sont en fait des règlements qui sont assez volumineux et dont on a fait seulement une copie et qui est en consultation dans la salle durant cette semaine et qui sera déposée aussi à la bibliothèque de l'UQAM quand la première partie sera terminée.

Alors, ce soir, on a trois présentations, une d'Environnement Canada sur les standards canadiens, une de la CUM sur les stations d'échantillonnages, et on a demandé aussi au promoteur de nous faire une présentation des répercussions de son projet sur la qualité de l'air ambiant. Il y a également présents avec nous ce soir des représentants de la Ville de Montréal-Est et aussi de l'Association industrielle de l'est de Montréal.

Alors, pour les intervenants, c'est monsieur Marcione qui doit commencer ce soir parce qu'il lui restait une question hier soir mais j'aimerais quand même pour les autres personnes qui ne pourraient pas être ici demain ou après-demain, si vous avez des questions qui concernent directement les personnes ressources qui sont avec nous ce soir, je ferai exception à ce moment-là. Vous n'avez qu'à vous enregistrer à l'arrière et nous indiquer que vous avez une question spécifique pour ces personnes ressources.

Alors, je rappelle que chaque intervenant a droit à deux questions, de limiter les préambules, d'attendre de rédiger votre mémoire pour émettre des opinions, et quand vous aurez terminé avec vos deux questions, libre à vous de vous réinscrire au registre aussi souvent que vous le désirez.

Je voudrais aussi mentionner que madame Maisonneuve a été remplacée pour ce soir-là seulement par monsieur Claude Morin. Alors, je lui souhaite la bienvenue. Alors, on va débuter d'abord avec la présentation d'Environnement Canada, s'il vous plaît.

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Alors, madame la présidente, messieurs les commissaires, membres du public, ça me fait plaisir d'être ici ce soir pour un peu expliquer qu'est-ce que les standards pancanadiens. En fait, c'est pas quelque chose qui a été développé uniquement par Environnement Canada mais c'est un effort qu'on pourrait dire concerté par les provinces canadiennes dans le but d'en arriver à régler certains problèmes environnementaux. Alors, mon exposé ira comme suit : tout d'abord, je parlerai de qu'est-ce que c'est que les standards pancanadiens, par la suite, j'indiquerai où est-ce que nous en sommes. Donc, il y en a qui sont en développement, il y en a qui ont été ratifiés. Je vais parler aussi un peu plus particulièrement des particules fines et des standards pancanadiens sur le benzène parce que je crois qu'ils sont plus d'intérêt pour l'audience de ce soir.

Bon, peut-être un peu expliquer le contexte dans le cadre du développement de ces normes pancanadiennes-là. Elles découlent un peu de l'accord d'harmonisation, il y a une entente qui a été signée par à peu près toutes les province, sauf Québec soit dit en passant, et en-dessous de cette entente d'harmonisation-là, on a constitué l'entente auxiliaire pancanadienne sur l'établissement des standards pancanadiens ou des standards environnementaux dans laquelle on élabore principalement les principes pour l'élaboration des priorités, des standards et des plans de travail. Donc, c'est un peu cette sous-entente-là qui gère le développement des standards pancanadiens.

Pour ce qui est de l'élaboration de ces standards-là, il y a des principes qui guident leur élaboration des standards. Premièrement, les fondements scientifiques, évidemment, on se base sur des données scientifiques, et on a une approche qui est basée sur le risque. On tient compte aussi pour ce qui est de l'application, c'est-à-dire lors du développement de ces normes pancanadiennes-là, on tient compte des facteurs socio-économiques et de la faisabilité au plan technique. Donc, les standards qui sont proposés sont des choses qui sont techniquement faisables et socio-économiquement acceptables.

Alors, en général, les standards sont à peu près tous développés de la même façon, ils comprennent principalement une limite numérique qui peut être une limite d'émission, un pourcentage de réduction, ou encore, par exemple, je ne sais pas, une quantité émise totale pour le Canada, un échéancier de conformité, un cadre de surveillance et de production des rapports publics, de façon à ce qu'on puisse s'assurer d'un certain suivi dans l'atteinte des objectifs des normes pancanadiennes, et finalement, une liste de mesures initiales, dans laquelle on indique exactement qu'est-ce que les gouvernements doivent faire ou qu'est-ce qui doit être entrepris pour finalement atteindre les objectifs cités dans les standards pancanadiens.

Au niveau de l'application, elle est laissée aux différents gouvernements membres du CCME, le Conseil canadien des ministres en Environnement. C'est eux qui décident d'établir ou

enfin d'élaborer un plan de mise en oeuvre et, par exemple, ça peut prendre différentes formes, comme une réglementation, une modification à un règlement ou des mesures volontaires, des instruments économiques, ou encore l'application de codes de pratique dans l'industrie.

Où en sommes-nous maintenant? Alors, quelles sont les normes pancanadiennes qui sont ratifiées présentement? Alors, il y en a trois, et ça s'est fait tout récemment, c'est donc très récent, ça a eu lieu à Québec les 5 et 6 juin, donc à Québec cette année, et dans le cadre de cette réunion-là des ministres du CCME, on a ratifié trois ententes pancanadiennes, la première sur l'ozone et les particules fines, par particules fines, on entend ainsi $PM_{2.5}$, donc des particules qui auraient un diamètre de 2.5 microns et moins, il y a aussi une entente sur le mercure qui concernait principalement les incinérateurs et les fonderies de métaux communs, et finalement, il y a eu aussi la signature ou la ratification de la norme pancanadienne sur le benzène, c'est-à-dire le premier volet de cette norme-là, on va voir tout à l'heure qu'il y a un deuxième volet en développement. Au niveau du benzène, on touchait le pétrole et le gaz, le transport, l'industrie des produits chimiques, ce qui peut peut-être nous intéresser un peu plus aujourd'hui, et finalement, les aciéries.

Il y a des normes pancanadiennes qui ont été acceptées en principe, par le CCME à Québec cette année, je pense que c'est les hydrocarbures pétroliers dans le sol, le mercure, principalement pour les amalgames dentaires et le mercure qui est contenu dans les lampes, et finalement, les dioxines et furannes qui proviendraient des incinérateurs et chaudières des pâtes et papiers.

Finalement, il y a des normes qui sont présentement en développement, donc des normes pancanadiennes qui vont bientôt voir le jour, vont bientôt être ratifiées par le CCME. Il y en a principalement trois, le benzène deuxième volet comme je mentionnais tout à l'heure dont les objectifs vont être fixés par rapport à l'atteinte, enfin, des buts qu'on s'était fixés à la première phase et ce qui est prévu pour à peu près 2001. Au niveau des dioxines et furannes, donc on va un peu plus loin, donc on veut toucher d'autres secteurs, à la fois l'industrie du fer et de l'acier, du chauffage au bois, et des brûleurs coniques. Finalement, une autre norme pancanadienne qui concernerait les centrales thermiques au charbon.

Alors, regardons d'un peu plus près en quoi consistent les normes pancanadiennes sur les particules fines et l'ozone. Bon, j'ai dit tout à l'heure qu'on mentionnait toujours une limite numérique, alors, la voilà. En fait, il y en a deux, une pour les $PM_{2.5}$ de 30 microgrammes par mètre cube, c'est une moyenne sur 24 heures et puis je pense que c'est le 98ième per centile, je ne veux pas entrer dans les détails, mais l'atteinte de cet objectif-là devrait se faire d'ici 2010. Et une norme d'ozone de 65 parties par milliard, une moyenne sur 8 heures, d'ici aussi 2010. Donc, les gouvernements signataires de cette entente pancanadienne-là ou de cette norme pancanadienne devront atteindre cet objectif, c'est-à-dire des teneurs dans l'air ambiant de 30 microgrammes pour les particules fines d'ici 2010.

Alors, il y a mesures qui ont été mises sur pied dans l'entente, je disais tout à l'heure qu'il y avait des mesures initiales, ce qu'on appelle des mesures initiales, qui devront être

entreprises d'ici 2005 par les gouvernements signataires. Alors, ces mesures-là touchent principalement le transport, donc, on parle de nouvelles normes automobile, par exemple, souffre dans l'essence, des normes aussi ou le développement de certaines initiatives qui tournent autour du chauffage au bois, qui est une source très importante, à peu près le quart des émissions de particules fines au Canada sont émises par le chauffage au bois, les chantiers de construction, les pâtes et papiers, les scieries, l'énergie électrique, l'industrie du fer et de l'acier, les fonderies de métaux communs, et les cimenteries et le secteur de l'asphalte aussi devraient être visés par des mesures initiales d'ici 2005.

Donc, en passant, juste pour dire que l'industrie chimique n'est pas touchée pour le moment par les particules fines. Peut-être, évidemment, la construction de ces usines-là peut l'être par les chantiers de construction.

Les normes pancanadiennes sur le benzène fixent un objectif de réduction des émissions totales canadiennes, donc, on parle de 30% de réduction d'ici la fin de l'an 2000. Alors, vous allez me dire que c'est assez court comme délai, en effet, mais ça tient compte de choses qui ont déjà été faites il y a quelques années. Donc, on fixe un objectif par rapport à 1995, donc c'est une réduction de 30% basée sur 1995. Les initiatives ou les mesures initiales qui ont été identifiées pour atteindre ces buts-là sont principalement au niveau des déshydrateurs des gaz naturels, bon, c'est surtout présent en Alberta ou dans l'ouest du pays où est-ce qu'il y a une exploitation gazéifière. Des initiatives aussi, si je regarde le 30% de réduction, il y en à peu près 13% qui découlent des initiatives au niveau des déshydrateurs des gaz naturels, 15% au niveau du transport et de l'essence, donc, ça, c'est principalement Environnement Canada qui s'est chargée de cette partie-là pour réglementer, par exemple, le contenu en souffre dans l'essence ou le contenu en benzène, par exemple, de l'essence, ou différentes initiatives qui sont reliées aux émissions provenant des véhicules automobiles.

Les raffineries aussi devront faire leur part pour à peu près 1% du total de même que l'industrie des produits chimiques et, ça, ça va se faire par le biais d'un protocole d'entente avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, de même que l'application finalement d'ententes volontaires de réduction des émissions, et une application, évidemment, du code de pratique sur les émissions fugitives qui découle directement des initiatives du CCME.

Alors, ça termine ma présentation, je ne sais pas si on doit prendre tout de suite des questions. Oui. Alors, ça va me faire plaisir d'y répondre. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Labrie, s'il vous plaît.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Les $PM_{2.5}$, c'est vraiment le 98ième per centile, c'est ça?

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

98ième per centile.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

98ième, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Sur une moyenne, pardon, sur une moyenne de trois ans, en passant.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Et il n'y a pas de norme pour les PM_{10} en ce moment?

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Non.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Non. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Juste un point, peut-être un aparté ici pour décrire qu'on a réalisé certains échantillonnages dans la région, c'est-à-dire à Pointe-aux-Trembles, et les moyennes qu'on observait, si on prend les trois dernières années, se situent autour de 26 microgrammes, donc, on serait actuellement en bas de la norme proposée de 30 microgrammes dans l'est de Montréal.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et combien le projet d'Interquisa ajouterait au $PM_{2.5}$ dans les pires conditions?

M. JAIME BERBÈS :

Ça, je crois, fera partie de la présentation mais je crois qu'on peut le dire maintenant.

Mme LINA LACHAPELLE :

La contribution $PM_{2.5}$ sur 24 heures, sur une base de 24 heures, on aurait une contribution maximale de .6 microgramme par mètre cube; sur une base annuelle, une contribution maximale de .12 microgramme par mètre cube, ce qui représente, par rapport à l'objectif, 32% de l'objectif à atteindre.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et ça, c'est dans les conditions les plus défavorables, les pires scénarios, des conditions de stabilité et vitesse de 1.5 mètre/seconde, vitesse des vents, c'est ça?

Mme LINA LACHAPELLE :

En fait, à chaque fois que je donne un chiffre de concentration dans l'air ambiant, c'est toujours une valeur maximale qui est simulée sur 3 ou 4 années, 3 ou 4 années de données météorologiques et on prend le maximum sur ces 3 années-là. Alors, peu importe la condition. Je ne peux pas vous spécifier quelle était la vitesse du vent à ce moment-là, on pourrait vous le donner d'après le modèle mais c'est toujours la condition effectivement la plus défavorable, si vous voulez, qui donne la concentration la plus élevée dans l'air ambiant sur les 3 années simulées.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci. J'ai pas d'autre question.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais savoir, quand vous dites que le Québec n'a pas ratifié ou accepté en principe, c'est quoi la position de la province de Québec par rapport au reste du Canada?

M. JEAN-FRANÇOIS BANVILLE :

Bon, évidemment, le ministère de l'Environnement du Québec serait mieux placé que moi pour y répondre, cependant, ils n'ont pas ratifié l'entente au niveau de l'accord d'harmonisation. Cependant, ils sont d'accord en principe avec celle-ci et donc jusqu'à présent, ils ne nous ont pas signifié leur intention de ne pas respecter ces ententes-là. Ceci dit, il faut mentionner aussi que le Québec assume présentement la présidence du CCME, alors, il serait aussi mal vu, je crois, d'agir dans le sens contraire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Pourriez-vous ajouter des choses au ministère? En fait, c'est l'entente de principe pour toute la standardisation à laquelle le Québec s'était objecté mais dans l'application ici des standards, vous êtes d'accord, c'est ça?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Effectivement, pour ce qui est des valeurs, c'est les valeurs qu'on retrouve dans l'étude, donc, les critères, c'est ce qu'on a demandé, qu'ils devaient être respectés. Donc, par exemple, le 30 microgrammes par mètre cube, c'est ce qu'on a retenu aussi au niveau du critère du ministère pour les particules fines.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Je vous remercie. Alors, ce qu'on va faire, on va continuer avec les présentations, les deux autres présentations, et puis vous êtes dans la salle de toute façon à la table, s'il y a des questions du public, on pourra y répondre à mesure. Alors, j'inviterais maintenant le représentant de la CUM à faire sa présentation, s'il vous plaît.

M. YVES BOURASSA :

Madame la présidente, messieurs les commissaires, mesdames et messieurs, aujourd'hui, je vais vous brosser un tableau de la qualité de l'air ambiant sur l'Ile de Montréal et plus particulièrement dans l'est de l'Ile. Je vais vous parler du réseau d'échantillonnage de la Communauté Urbaine de Montréal, des faits saillants du rapport de la qualité de l'air 1999, je vais vous donner une brève description du secteur industriel dans lequel l'est de Montréal se situe, je vais vous parler de la qualité de l'air ambiant et également donner certains bilans d'émissions, parce que la qualité de l'air effectivement est influencée par les émissions.

Tout d'abord, la CUM possède et opère seize postes d'échantillonnages de l'air ambiant. De ces seize-là, il y en a deux qui font partie d'un projet des aéroports de Montréal, qui sont payés par les aéroports de Montréal, il y en a qui fait partie d'un projet pour évaluer les effets du chauffage au bois, à Rivière-des-Prairies, et nous avons par ailleurs huit postes d'échantillonnages sur l'Ile de Montréal en propre, qui mesurent la totalité des polluants ou presque.

Tout d'abord, pour vous situer un peu les postes d'échantillonnages sur l'Ile, vous verrez ici le poste numéro 3 qui est le poste situé sur St-Jean-Baptiste, celui qui, finalement, donne une image de l'est de l'Ile de Montréal. On voit ici deux postes situés à Rivière-des-Prairies dont un sert à mesurer les effets du chauffage au bois, et nous avons ici un poste à l'échangeur Anjou, qui est principalement dédié à mesurer les effets de la circulation automobile puisqu'il est situé à l'axe des routes 40 et 25, et nous en avons également un plus particulièrement ici, qui est le Jardin Botanique. Nous avons d'autres postes naturellement et nous avons deux postes ici dont je parlais tantôt, pour les aéroports de Montréal et nous en avons quelques-uns au centre-ville également.

Alors, les faits saillants du rapport 99, l'ozone pour commencer. L'ozone présente des problèmes dans l'ouest de l'Ile autant que dans l'est. Il nous vient dans l'ouest des fortes concentrations d'ozone, ces concentrations-là diminuent dans le centre de l'Ile pour augmenter

dans le secteur est où nous sommes ici. La raison principale c'est le transport automobile qui dégage énormément d'oxyde d'azote et de composés organiques volatiles. Or, comme les oxydes d'azote réagissent plus rapidement, c'est une vitesse de réaction, que les composés organiques volatiles, très localement dans le centre-ville où il y a beaucoup de circulation, l'ozone a tendance à baisser et la vitesse de réaction, la cinétique des réactions faisant tel que les composés organiques volatiles peuvent réagir et l'ozone augmente dans l'est de l'Ile.

On a remarqué également que l'ozone est un polluant qui est en hausse à tous les postes d'échantillonnages de la CUM. Par ailleurs, on a les $PM_{2.5}$ qu'on mesure à certains postes d'échantillonnages, on remarque que partout où on mesure les $PM_{2.5}$, la situation est préoccupante. On ne le mesure pas dans l'est de l'Ile, je vais vous en parler tantôt.

L'herbe à poux également, nous atteignons des niveaux très élevés, nous atteignons en fait des niveaux de pollen dans l'air ambiant que nous avions déterminés, que nous avions mesurés au début des années 80, alors, nous atteignons des sommets dans l'herbe à poux.

En ce qui concerne le benzène, bien, nous observons des baisses importantes dans l'est de l'Ile, en fait, une baisse de 48%.

Ce sont les faits saillants du rapport de 99.

Dans l'est de l'Ile, les polluants qui sont suivis sont les polluants qu'on dit classiques : le dioxyde de souffre, le SO_2, le monoxyde de carbone, le CO, le monoxyde d'azote, NO, le bioxyde d'azote, NO_2, l'ozone, O_3, le sulfure d'hydrogène, ce qui sent les oeufs pourris, le H_2S, également les PM_{10}, particules respirables, les composés organiques volatiles, et également les métaux.

Ici, je vous donne une brève description, si on veut, du secteur industriel pour vous montrer un peu l'importance et où sont situées les usines par rapport aux postes. Alors, on voit ici la station d'épuration des eaux de la Communauté Urbaine de Montréal, on voit ici l'usine d'équarrissage qui est Lomex. Également dans l'est de l'Ile, nous avons cinq terminaux pétroliers, qui sont le terminal de Shell, Pétro Canada a un terminal à côté de sa raffinerie, le terminal d'Ultramar, nous avons également les terminaux, plus bas, de Norcan et Olco. Nous avons deux raffineries de pétrole, Pétro Canada et Shell un petit peu plus loin, ici, nous avons une usine d'asphalte, de béton bitumineux, Bitumar, nous avons des usines sidérurgiques, on parle de Wolverine, Alcatel et Noranda. Nous avons également deux carrières actives dans l'est de l'Ile de Montréal, la carrière Lafarge et la Carrière Demix. Nous avons également des usines chimiques, nous avons Pétromont, Karbomont, nous avons Sulconam, Coastal, et Nova, pour vous donner une idée de l'ampleur du secteur.

Avant de passer aux courbes pour le dioxyde de souffre, il est important de se rappeler qu'il y a des usines qui en émettent du dioxyde de souffre. Alors, pour l'année 1999, le secteur du raffinage, on parle de deux raffineries, ont émis ensemble 10,000 tonnes pour cette année-là de dioxyde de souffre. Alors, en 98, cette quantité-là était de 14,000 tonnes. L'industrie

chimique, ce que je vous parlais tantôt, Nova, Pétromont, Coastal et Sulconam, ont émis environ 2,000 tonnes cette année-là. Bien, le résultat, c'est que, on voit ici la courbe, on voit que depuis les dernières années, les valeurs sont sensiblement les mêmes, on voit 19 microgrammes par mètre cube, 24, 19, 29, alors que la norme est 52. La norme ne veut pas dire qu'il faut aller jusqu'à 52 mais quand même les concentrations qu'on retrouve dans l'air ambiant de l'est de Montréal, on ne peut pas dire que c'est une préoccupation majeure pour l'instant.

Le monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone est un produit de combustion incomplète et qui dérive essentiellement de l'automobile surtout. Alors, le monoxyde de carbone, on va le retrouver en concentration plus importante dans les grands axes routiers. L'est de Montréal montre des valeurs relativement faibles à cet effet-là, on a une moyenne pour l'année de 0,4 milligramme cette fois-ci par mètre cube. Il faut dire que le monoxyde de carbone s'oxyde facilement et très rapidement en dioxyde de carbone.

Pour les oxydes d'azote, alors, on estime en 1999 que le secteur du raffinage, encore là deux raffineries, ont émis l'équivalent de 4,000 tonnes en 99, alors que l'industrie chimique c'était de l'ordre de 450 tonnes. C'est pour vous donner une perspective. C'est un peu normal parce que les raffineries de pétrole utilisent au minimum 95% de toute l'énergie du secteur industriel parce qu'ils doivent faire de nombreuses distillations et tout ça, donc, ils requièrent plus d'énergie et donc plus de combustion, donc plus d'oxyde d'azote émis.

Les concentrations d'oxyde d'azote sont relativement stables et faibles, si on peut dire, on a 14 microgrammes par mètre cube pour l'année 99. Le monoxyde d'azote se convertit assez facilement en dioxyde d'azote et le dioxyde d'azote est une meilleure référence dans ce sens-là. Nous avons obtenu pour l'année 99, 25 microgrammes par mètre cube, la norme est de 100. Si c'était pas que le secteur ici est très industrialisé et qu'il peut y avoir des excursions, la mesure des oxydes d'azote serait abandonnée ici puisque c'est pas un polluant qui est problématique.

En ce qui concerne l'ozone, tantôt, je vous l'ai mentionné, nous obtenons une valeur de 45 microgrammes par mètre cube et on voit que la tendance année après année est à la hausse, ceci est vrai pour tous les postes de mesure de la Communauté Urbaine de Montréal, c'est donc pas une surprise. Les valeurs les plus élevées se retrouvent essentiellement dans l'ouest de l'Ile et les valeurs les plus faibles dans le centre-ville, pour les raisons dont je vous ai parlé tantôt.

Le sulfure d'hydrogène est mesuré au poste de St-Jean-Baptiste et c'est le seul endroit où l'on mesure le sulfure d'hydrogène. La raison est bien simple, c'est le seul endroit où on peut en trouver en concentration suffisante. Il y a deux raffineries de pétrole, il y a des usines chimiques et il y a une usine de souffre également. Alors, cependant, il faut prendre garde. Les valeurs qu'on voit ici semblent passablement différentes, on voit 1.2, .9, 1.1, 1.4, cependant, nous sommes à la limite inférieure de mesures de nos appareils, ce qui veut dire finalement que toutes ces valeurs-là sont à peu près équivalentes. Nous mesurons le sulfure d'hydrogène dans

l'est de l'Ile de Montréal non pas pour une mesure de sécurité ou un danger pour la santé, c'est plutôt pour une question de nuisance.

Les PM_{10}, les particules respirables. Alors ici, il faut prendre garde, la mesure des particules totales et respirables, on remarquera ici que la valeur est beaucoup plus basse. A partir de 97, on a mesuré les PM_{10} au lieu des particules totales. En fait, en 97, on a mesuré les deux, les PM_{10} et les particules totales. On s'est aperçu que les PM_{10} représentaient environ 70% des particules totales et on voit que finalement la situation est stable ou à la baisse, on a eu une valeur de 23 microgrammes par mètre cube en moyenne pour 1999.

Il faut souligner, comme je vous disais tantôt, que les $PM_{2.5}$, partout où on les mesure, montrent une préoccupation ou montrent un signal d'alarme, si on veut, sur l'Ile de Montréal. On a pas encore commencé à mesurer ça au poste 3 mais nous y travaillons et nous espérons l'année prochaine ou au pire dans deux ans avoir un poste qui nous permette de mesurer en continue les $PM_{2.5}$ dans l'est de l'Ile.

Les COV, les composés organiques volatiles. Alors, on sait que l'est de l'Ile compte de nombreuses industries chimiques et pétrochimiques, c'est donc une des raisons pour laquelle on peut retrouver des polluants organiques. Le raffinage du pétrole compte pour une émission d'environ 3,000 tonnes par année en 99. Il faut dire qu'en 1995, ce chiffre-là était double, était 6,000 tonnes par année. Les terminaux pétroliers émettent encore 10,000 tonnes par année, essentiellement des réservoirs de stockage d'essence. Il y a deux ans, ce chiffre-là était de 4,000 tonnes par année. En début 99, le programme de récupération des vapeurs d'essence dans les réseaux de distribution a été complété, si on veut, et on a réussi à réduire de 3,000 tonnes par année l'émission de ce secteur-là, ce qui est très intéressant, quand on sait surtout la teneur en benzène des essences à cette époque. L'industrie chimique pour sa part émet quelque 400 tonnes par année en 99 de composés organiques volatiles à l'atmosphère.

Voici pour le benzène ce que ça donne. Alors, les concentrations, on voit, sont en forte baisse. Tantôt, je vous mentionnais, ou ce midi, je vous mentionnais que la mesure des composés organiques volatiles entraînait une imprécision assez grande, on parle d'à peu près 30%, plus ou moins 30% d'erreur possible là-dessus. Cependant, la baisse est tellement fantastique qu'il ne peut pas y avoir d'erreur dans ce cas-ci, on part de 11,4 microgrammes par mètre cube en 97 à 5,3 en 99. Cette baisse-là n'est pas due à la main de Dieu ou à un *act of God* comme on dit, c'est vraiment des mesures qui ont été mises en place depuis 94.

En 1994, Environnement Canada a publié un rapport qui s'est montré très alarmiste sur la situation du benzène dans l'est de l'Ile particulièrement. Alors, dans l'est de l'Ile, on mesurait les concentrations les plus élevées au Canada; ça ne veut pas dire qu'on avait les valeurs les plus élevées mais on les mesurait. À ce moment-là, nous avons initié des programmes avec l'industrie dès ce moment-là et l'échéancier pouvait être dans certains cas assez long. On a pris des mesures réglementaires et des mesures volontaires. Une des mesures réglementaires qui a été mise en place c'est la récupération des vapeurs d'essence dont je vous parlais tantôt et qui a permis, à mon opinion, de grandement réduire les émissions de COV et de benzène en

particulier. Dans certaines essences, on a mesuré jusqu'à 5% de benzène dans le liquide, alors que dans les vapeurs qu'il y avait au-dessus, on a mesuré jusqu'à 15%. C'est donc des quantités assez importantes de benzène et de COV qui ont été retirées de l'atmosphère de l'est de Montréal.

Pourquoi ça a eu un effet si important dans l'est? C'est parce que dans l'est de l'Ile de Montréal, il y a cinq terminaux pétroliers où il se transite dans les camions environ 6 milliards de litres d'essence par année sur un total vendu au Québec de 7 milliards de litres. L'Ile de Montréal n'en consomme que 1 milliard, c'est donc dire que l'est de l'Ile approvisionne tous les alentours sinon le Québec en entier à peu près. C'est donc une quantité importante compte tenu qu'approximativement encore une fois, à chaque 1,000 litres d'essence que tu transfères, il y en a 1 litre qui était émis à l'atmosphère.

Il y a plusieurs autres programmes, il y en a une douzaine qui ont été mis en place, je ne vais pas tous vous les énumérer, il y en a deux ou trois cependant dont je veux vous parler. En plus de celui dont je vous parle qui est réglementaire, il y a eu également l'installation de toits flottants avec double joints d'étanchéité sur des réservoirs de benzène.

Alors, il y avait des réservoirs de benzène qui étaient petits et qui, au sens de la réglementation, ne nécessitaient pas de toit flottant. Alors, des toits flottants ont été installés sur ces réservoirs-là avec des doubles joints. Ceux qui étaient équipés de toits flottants et qui l'exigeaient ont été remplacés par des toits flottants avec le double joints d'étanchéité. Qu'est-ce que c'est un toit flottant? Un toit flottant, c'est un couvercle qui flotte sur le liquide et qui empêche l'évaporation du liquide dans l'air ambiant. Un joint d'étanchéité, c'est ce qui assure l'étanchéité du couvercle, dont je vous parlais, avec sa paroi. Si le joint est double, naturellement, les fuites sont minimisées et en plus l'épaisseur du film laissé sur la paroi est minimisé. Donc, ça nous permet d'augmenter l'efficacité si on veut d'environ 90 à 95% d'efficacité.

Il y a un autre programme qui a été mis en place. Tantôt, mon confrère me parlait de mesure ou correction des émissions fugitives, ça, c'est un programme qui est complètement en place sur l'Ile de Montréal, surtout dans l'est de l'Ile, depuis la fin de 98, pour tout ce qui est l'industrie chimique et pétrochimique, ça, c'est une autre mesure très importante qui a été mise en place. Alors, tous ces éléments-là et ceux dont je ne vous parle pas ont contribué à cette baisse-là.

Si on résume un peu la qualité de l'air ambiant dans l'est de l'Ile pour les polluants dits classiques, alors, on voit ici que l'évolution a été plutôt mince, si on veut, entre les années 96 et 99, ça se maintient relativement pour le dioxyde de souffre. Pour le monoxyde de carbone, c'est à peu près semblable également, les oxydes d'azote, ça a légèrement baissé. Pour l'ozone cependant, je vous le mentionnais, c'est à la hausse puis c'est à la hausse partout sur l'Ile de Montréal. On sait que l'ozone est un polluant secondaire, dérivé de réactions entre les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles, c'est un polluant de seconde génération.

Le sulfure d'hydrogène quant à lui, il est à peu près stable. Comme je vous disais tantôt, le niveau de précision est tellement faible sur ce polluant-là, on est vraiment à la limite inférieure de nos appareils de mesure. Cependant, la mesure est importante du H_2S, s'il y a un problème, on peut le détecter dans une usine et on peut amener ou exiger des corrections, ce qui se fait régulièrement.

Les particules. On voit ici qu'il y a des astérisques, je vous mentionnais que là c'est les PM_{10} qu'on mesure. Auparavant, c'étaient les particules en suspension totale. Il faut noter que les particules, les PM_{10}, représentent environ 70% des particules totales. En ce qui concerne le benzène, bien, on voit ici une réduction notable dont je vous parlais.

Pour les métaux, environ à tous les cinq ans, on va mesurer les métaux maintenant dans l'est de l'Ile. Ici, j'ai le résultat de 98 que je vous compare avec les résultats de 90 mesurés à Duncan Décarie, qui est un endroit de haute circulation et avec le centre-ville de Montréal. Alors, on voit qu'en général pour tous les métaux, nous sommes en bas des valeurs trouvées au centre-ville ou dans les endroits de haute circulation automobile.

On a la même chose ici pour le manganèse. Le manganèse c'est un agent antidétonant dans les essences, on voit naturellement que dans l'est de Montréal, il n'y a pas beaucoup de circulation automobile, ça ne se compare vraiment pas avec le poste de Duncan Décarie et dans le centre-ville.

Le mercure également, on a rien trouvé aux trois endroits, c'est non significatif. On voit que véritablement les valeurs se comparent à celles qui ont été trouvées ailleurs.

En ce qui concerne les composés organiques volatiles, on en mesure à peu près 180, alors, je ne vous ai pas tout listé les 180 naturellement, sauf que je vous en ai mis quelques-uns qui sont peut-être plus d'intérêt. On parle ici de formaldéhyde, on voit que les valeurs sont relativement stables. Là-dessus, encore une fois, je vous mets en garde, je vous dis que le niveau de précision est très faible là-dessus, on parle d'à peu près plus ou moins 30%. Ça donne une bonne indication cependant.

Le 4-méthylbenzène-aldéhyde, très, très faible également, on parle de microgrammes par mètre cube. Le benzène qui est en forte baisse. Le toluène qui est en lègre baisse lui. Le xylène et le bromo méthane dont je vous parlais tantôt en 90 on avait ,11, ,09, ,15, c'est des valeurs qui sont semblables, compte tenu de la précision des analyses.

Si on compare maintenant les secteurs pour les polluants dits classiques. Alors, ici, j'ai les postes Rivière-des-Prairies, Anjou, le Jardin Botanique et Pointe-aux-Trembles. Pour les PM_{10}, on voit que, évidemment, on a une concentration inférieure au poste d'Anjou puisque le poste d'Anjou présente un niveau de circulation intense, l'axe des autoroutes 25 et 40. Dioxyde de souffre, on voit qu'on est à un niveau plus élevé avec 19,6. Évidemment, dans l'est de l'Ile, je vous expliquais tantôt que les deux raffineries de pétrole entre autres consomment 90% de l'énergie du secteur industriel, c'est donc normal qu'on retrouve plus de dioxyde de souffre.

En ce qui concerne les oxydes d'azote, bien, nous sommes relativement bas en concentration dans l'est de l'Ile et si ce n'était pas d'un secteur industriel important, nous cesserions ces mesures-là dans l'est de l'Ile.

En ce qui concerne l'ozone, comme partout ailleurs, les niveaux sont élevés et sont en augmentation.

Et ça conclut ma présentation, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Bourassa. J'aurais un petit détail ici, quand vous dites que vous avez seize postes au total et puis il y a bien seize postes sur la carte mais quand vous détaillez, j'en ai onze. Vous en avez deux à l'Aéroport de Dorval, huit postes complets...

M. YVES BOURASSA :

Si on prend le rapport, je ne sais pas si vous avez vu ça sur la carte, je m'excuse, je ne l'ai pas...

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Bien, si vous pouviez m'expliquer, j'aimerais savoir ce qu'il en est dans les postes exactement.

M. YVES BOURASSA :

Bon, pour commencer, nous avons le Jardin Botanique qui est le poste numéro 1, dont je vous ai parlé tantôt qui est, si on veut, à l'ouest du poste numéro 6.

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire les postes complets, vous en avez huit. Ici, le poste numéro 3, on ne peut pas le considérer complet parce que vous ne mesurez pas les $PM_{2.5}$?

M. YVES BOURASSA :

Non, non.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. YVES BOURASSA :

C'est pas ça que je voulais dire, je me suis mal exprimé, je m'excuse. Quand je parle d'un poste complet, c'est à l'opposé d'un poste qui mesure relativement peu de choses. On a des postes par exemple qui ne mesurent que le pollen, alors, on ne peut pas appeler ça un poste complet. On a des postes qui ne mesurent que les particules. Ceux-là, je les ai mis de côté un peu. Les postes complets, c'est ceux qui mesurent au moins quatre ou cinq polluants qui ne sont pas du même type. Vous avez des postes, par exemple, qui vont mesurer que les particules ou que les particules et pollen. Alors, ce ne sont pas des postes qui nous permettent de juger vraiment de la qualité de l'air complètement dans un secteur.

LA PRÉSIDENTE :

Et les postes 3 et 6 sont des postes complets?

M. YVES BOURASSA :

Le poste numéro 6 n'est pas un poste complet.

LA PRÉSIDENTE :

Mais le poste numéro 3, oui.

M. YVES BOURASSA :

Oui, définitivement, c'est un des plus complets sur l'Ile.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Bourassa, vous indiquez qu'il y a une légère baisse des PM_{10} dans l'est de Montréal, vous n'avez pas de mesure qui porte spécifiquement sur les $PM_{2.5}$ mais est-ce qu'on peut tendre à conclure que la tendance des $PM_{2.5}$ devrait suivre celle des PM_{10}?

M. YVES BOURASSA :

J'aimerais vous dire ça mais je n'en suis vraiment pas convaincu. Partout où on a débuté la mesure des $PM_{2.5}$, on s'est aperçu qu'il y avait une situation qui était préoccupante et nous,

on croit que la situation va être aussi préoccupante là qu'elle l'est ailleurs sur l'Ile, compte tenu qu'il y a de nombreuses sources de combustion qui sont des sources de $PM_{2.5}$, des particules très fines, puis il y en a de nombreuses dans ce secteur-là. Compte tenu aussi qu'il y a des sources qui sont, j'allais dire, majeures mais qui sont très importantes, de particules, des unités particulières qui sont des sources qu'on connaît et qui sont des grandes émettrices de ces particules-là. Nous, on croit que effectivement dès qu'on va le mesurer, on va se rendre compte d'un problème.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci. Vous mentionnez que les composés organiques volatiles comme les oxydes d'azote sont des précurseurs pour la formation de l'ozone, qui est un contaminant secondaire. Est-ce que les émissions additionnelles de l'est de Montréal vont contribuer à l'augmentation du niveau d'ozone dans la région immédiate de Montréal ou à l'extérieur de la région de Montréal?

M. YVES BOURASSA :

Tout ajout, évidemment, d'émissions, naturellement, ne peut que dégrader la situation qui existe déjà. Il s'agit seulement de voir par comparaison si l'impact est significatif ou non. Tantôt, je vous parlais d'émissions, par exemple, de 3,000 tonnes par année du secteur du raffinage, je vous parlais de 1,000 tonnes par année du secteur des terminaux pétroliers et de quelque chose comme 400 tonnes de l'industrie chimique, ce sont des situations qui évoluent. Puis je vous parlais également que de 95 jusqu'à 99, on a réussi à réduire de moitié les émissions du secteur du raffinage et puis on a réduit, écoutez, de 4,000 tonnes à 1,000 tonnes, ce qui est de 75%, le secteur des terminaux. Puis c'est pas fini ça.

D'ailleurs, il y a des mesures qui ont été mises en place dernièrement et dont on va voir les effets seulement cette année. Par exemple, la réduction de la teneur en benzène des essences. Les essences au Québec avaient en moyenne 1.7% de benzène, je parle en moyenne, et puis cette valeur-là est baissée en moyenne en-dessous de 1%, 0.95%, mais cette mesure-là est venue vraiment en application au début de décembre dernier. Alors, l'année 2000, quand elle va être terminée, va nous donner vraiment le plein résultat, si on veut, de cette mesure-là qui a été mise en place.

Il y a d'autres mesures également qui sont en cours comme, par exemple, les raffineurs installent des systèmes de récupération des composés organiques volatiles à partir des systèmes de traitement des eaux. C'est des mesures qui se font à long terme, ça va se compléter cette année et l'année prochaine. Ça devrait être des réductions importantes. Alors, oui, il y a des ajouts ponctuels mineurs mais dans l'ensemble ce qui est important c'est que globalement les quantités émises diminuent et c'est ce sur quoi on travaille nous.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Monsieur Bourassa, dans votre présentation, en regard de certains polluants, vous aviez une norme, vous indiquiez une norme, mais pour certains, vous en avez pas indiqué, est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas de norme pour ces composés? Par exemple, le CO, le NO, H_2S, il n'y a pas de norme?

M. YVES BOURASSA :

C'est exact, il n'y a pas de norme pour la concentration moyenne annuelle. Il y en a cependant pour les une heure, huit heures. La raison pour laquelle certains polluants n'ont pas de norme, je prends comme le monoxyde de carbone, c'est que c'est un composé qui se transforme relativement rapidement en dioxyde de carbone, alors, une moyenne annuelle n'aurait pas été nécessairement pertinente comme une norme horaire ou huit heures dans ce cas-là.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

J'aurais une autre question. Quels sont les composés qui contribuent le plus à la formation de l'ozone?

M. YVES BOURASSA :

En général, moi, je vous dirais que c'est l'ensemble des composés organiques volatiles, c'est l'ensemble des émissions, à l'exception de composés qui sont plus persistants. Les composés qui sont plus persistants vont migrer ou dans la stratosphère ou endommager, si on veut, d'autres parties mais l'ozone au niveau du sol est engendré par réaction avec les NO_x par des composés qui vont réagir plus rapidement. Les composés les plus stables sont ceux qui, naturellement, vont prendre plus de temps à se décomposer et à réagir. Je vous mentionnerais par exemple le benzène, le benzène est un composé qui est un aromatique le plus simple, donc c'est un composé qui va être plus difficile à réagir. Le méthane, la même chose, le méthane, c'est le composé aliphatique le plus simple, donc c'est celui qui va réagir le moins rapidement. Mais en total, si on veut, tous les composés organiques volatiles contribuent d'une manière ou d'une autre à l'ozone au sol.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Nous allons maintenant passer à la présentation du promoteur, s'il vous plaît.

M. JAIME BERBÈS :

Madame la présidente, peut-être profiter dès maintenant pour dire que c'est Lina Lachapelle qui va faire la présentation et il y a aussi monsieur Éric Delisle qui s'est joint à nous pour ce soir et monsieur Delisle est météorologue et c'est notre spécialiste en dispersion atmosphérique, il travaille pour SNC Lavalin Environnement et il a fait partie de l'équipe de travail dirigée par Lina Lachapelle.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bienvenu. Alors, allez-y.

Mme LINA LACHAPELLE :

Alors, le début de la présentation de ce soir est un peu le même qu'une partie de celle d'hier soir, pour le bénéfice de tous, évidemment.

Alors, tout d'abord, quelles sont les émissions en atmosphère qui seront émises par le projet Interquisa Canada. On les a ici divisées principalement en groupes, par source, par catégorie. On a les gaz de combustion, les gaz de combustion qui émettront des contaminants qu'on appelle conventionnels, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les particules, le dioxyde de souffre, et les gaz de combustion seront émis par la chaudière où on a besoin de vapeur dans l'usine et on a donc production de vapeur à l'aide d'une chaudière et combustion de gaz naturel.

Il y a également des émissions de procédé. A divers endroits dans le procédé, il y a des émissions qui sont produites principalement par la réaction d'oxydation. Alors, rappelons que la production d'acide téréphtalique se produit en oxydant le paraxylène avec de l'air. Cette réaction d'oxydation va générer des sous-produits de combustion, notamment du CO et des composés organiques volatiles. Pour diminuer les concentrations de CO et COV et compléter la réaction en CO_2, il y aura une oxydation catalytique qui sera faite pour réduire les concentrations. Alors, ce qu'on retrouve c'est des composés organiques volatiles, le CO et également des particules au niveau des procédés. Particules principalement parce que comme on l'a mentionné un peu hier, l'acide téréphtalique c'est un produit qui est solide, ce qui est relativement particulier dans le domaine de la pétrochimie, on a un produit fini qui est une poudre et à divers endroits, surtout dans la deuxième unité de purification, on peut retrouver des émissions à l'atmosphère de particules d'acide téréphtalique.

Le troisième groupe de source, on les a appelées les émissions fugitives. Monsieur Bourassa en a parlé un peu tantôt, il y aura les réservoirs notamment et les silos qui vont

contribuer aux émissions fugitives, donc, dans les réservoirs ou dans les silos encore, à chaque fois qu'il y a un transfert de matière, on pousse l'air à l'extérieur du réservoir par l'évent et à ce moment-là, il y a une émission qui est à l'atmosphère. Il y a également toute une série d'autres points d'émissions à l'atmosphère qu'on appelle émissions fugitives.

L'industrie pétrochimique, vous êtes familiers avec ça à Montréal-Est, tous les procédés, tous les équipements sont à l'extérieur et on a des joints d'équipements, des brides, à chaque bride, chaque joint d'équipement avec une pompe, une conduite, chaque joint peut fuir, peut générer une fuite. Tous ces points d'émissions ont été comptabilisés, on a compté tous les joints d'équipements et comptabilisé quelles seraient les émissions à l'atmosphère résultant de ces pertes fugitives de produits qui, dans ce cas-là, sont les matières premières utilisées, soit le paraxylène et l'acide acétique, des composés organiques volatiles. Il y aurait également des émissions de particules au niveau des silos.

Maintenant, ces contaminants ne sont pas émis à l'atmosphère sans aucun contrôle. J'ai déjà mentionné l'oxydation catalytique au niveau du réacteur d'oxydation. En fait, la plupart des effluents, je dirais tous les effluents de l'usine, sont traités par oxydation catalytique du procédé. Il y a des gaz inertes qui sont produits et qui sont réutilisés pour le transport de l'acide téréphtalique dans l'unité de purification, ce courant gazeux-là est également traité par oxydation catalytique et on aura une efficacité de conversion de 98%.

Il y a aussi des épurateurs à voie humide à différents endroits dans le procédé, particulièrement dans le procédé de purification où on veut éliminer les particules. Les dépoussiéreurs également, à tous les silos, il y aura des filtres à manche qui seront installés pour réduire les émissions de particules.

Pour les joints d'équipements, ce qui sera fait, c'est pas comme tel un équipement de réduction des émissions de fuite, on ne peut pas éviter une fuite, par contre, on peut les contrôler, on peut s'assurer que tous les joints soient le plus possible étanches. A ce moment-là, on va mettre en place un programme de contrôle et de gestion des émissions fugitives, comme le font d'ailleurs maintenant la plupart des industries dans l'est de Montréal et comme le faisait Petresa à Bécancourt. Petrasa qui est aussi détenue par la SGF et le Groupe CEPSA.

Au niveau de la combustion, le contrôle des émissions à l'atmosphère, on a choisi comme critère de conception de mettre des brûleurs qu'on dit à émissions d'oxyde d'azote réduites afin de réduire la contribution de l'usine pour ce contaminant. Et finalement, pour les émissions de SO_2, il y a eu un transfert, en fait, au départ, on devait utiliser de l'huile no. 6, on va maintenant utiliser de l'huile no. 2. J'amènerais une petite précision. Au niveau de la combustion, on utilise du gaz naturel en tout temps et l'huile no. 2 est utilisée seulement lors des périodes de démarrage ou encore lors d'un manque d'approvisionnement du gaz naturel. On a estimé à un pire cas, un maximum de 144 heures d'utilisation par année d'huile no. 2.

Maintenant, pour l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air et la santé publique, comment on procède. Ce qu'il faut faire, il faut évaluer les émissions, donc le carré au milieu.

Les émissions à l'atmosphère, la partie qu'on vient de voir, on va évaluer toutes les émissions du projet Interquisa Canada, tous les points d'émissions. Ensuite, en utilisant les données météorologiques, en fait, en utilisant un modèle qui intègre les données météorologiques des quatre dernières années, les éléments également de topographie du terrain, on va calculer quelles seront les concentrations résultantes dans l'air ambiant. Ce qui est important lorsqu'on évalue l'impact sur l'environnement, l'impact sur la qualité de l'air d'un projet, c'est bien d'évaluer les concentrations résultantes dans l'air ambiant et non pas la charge annuelle. Alors, c'est pour ça qu'on utilise un modèle de calcul pour donner la concentration dans l'air ambiant.

Par la suite, cette concentration d'Interquisa Canada, on prend toujours le maximum, est ajoutée à la concentration mesurée dans le milieu, donc la concentration qu'on retrouve dans l'air ambiant aux différents postes de mesure, comme monsieur Bourassa l'a mentionné tout à l'heure, ça donne des concentrations totales, concentrations totales qui, elles, sont comparées à différentes normes, critères établis par les différents organismes.

On a toujours comparé les contributions totales soit à des normes ou soit aux critères. Quelle est la différence entre les normes et les critères? La Communauté Urbaine de Montréal a juridiction sur l'Ile de Montréal pour tout ce qui est émissions à l'atmosphère et a le règlement 90 qui propose des concentrations maximales permises de contaminants dans l'air ambiant et il y a également le ministère de l'Environnement qui a un règlement sur la qualité de l'atmosphère.

Le ministère de l'Environnement élabore également des critères qui sont des niveaux de référence donnés au cas par cas pour définir un seuil de protection pour protéger la santé publique. Alors, les différents critères ont été obtenus pour tous les contaminants, enfin à l'exception de deux contaminants, on reviendra là-dessus un petit peu plus tard, par le ministère de l'Environnement.

Ce qu'on a fait, on va passer au suivant, j'ai mis trois tableaux, je ne vais pas passer les trois tableaux, c'est juste pour montrer qu'il y avait une série de contaminants et de normes à respecter. Les normes peuvent être 1 heure, 8 heures, 24 heures, 15 minutes annuelles, ça varie selon le contaminant et quel est l'organisme qui réglemente. Alors, on a mis la norme de la CUM, la norme du ministère de l'Environnement et le critère du ministère de l'Environnement et les comparaisons sont toujours faites par rapport au critère ou à la norme la plus sévère. Alors, même si c'était pas une norme, si c'était un critère, on s'est toujours donné comme objectif de respecter la valeur la plus sévère, en fait, la valeur la plus faible.

Passons maintenant, s'il vous plaît, à la série de tableaux. Ici, c'est important de comprendre que dans les calculs, ce qu'on fait dans l'évaluation d'impacts sur la qualité de l'air, c'est vraiment une approche de pire cas. De pire cas, pour être conservateur, en mesure d'évaluer, bien sûr, de tendre à surévaluer un peu l'impact pour avoir une bonne marge de confort. Alors, l'hypothèse c'est qu'on prend le maximum qui est simulé sur quatre années de données météo pour la compagnie Interquisa Canada, qu'on ajoute au maximum mesuré, le maximum qu'on va retrouver sur les trois années de mesure, dans l'air ambiant. Alors, évidemment, ça, ça ne tient pas compte en réalité que le maximum mesuré ne surviendra pas

en même temps que le maximum calculé et probablement pas non plus au même endroit donné mais dans notre approche, on fait abstraction de ça, on considère que ces deux événements-là surviennent en même temps au même endroit, ce qui surestime, évidemment, la réalité.

Maintenant, pour l'air ambiant, quelles sont les données qu'on avait de disponibles. C'est heureux en fait d'être dans la région de Montréal-Est parce que pour une fois, on peut travailler avec des valeurs et beaucoup de données sur la qualité de l'air, ce qui n'est pas toujours le cas au Québec où on doit souvent interpréter des données qui viennent d'une autre région. Alors, dans ce cas-ci, on avait plusieurs données de qualité de l'air qui étaient soient données par des postes de la Communauté Urbaine de Montréal, le poste 3 et le poste 6, et également des postes de la AIEM, c'est des postes de l'Association industrielle de l'est de Montréal, le 101, 103, et le 102, et il y a également une station sur la rue Notre-Dame qui est, je crois, pour les $PM_{2.5}$. Et on voit également la position de l'usine par rapport à la localisation des autres postes de mesure, donc, on avait quand même beaucoup de données à considérer et à traiter dans notre étude.

Si on regarde maintenant la rose des vents qui était présentée également sur l'autre schéma, on voit que les vents sont dominants, soufflent majoritairement du sud-ouest vers le nord-est et vice-versa, on voit que l'axe est comme ça, en fait, dans l'axe du fleuve un peu, dans l'axe du Fleuve St-Laurent. Mais encore une fois comme d'ailleurs me l'a fait remarquer tantôt le commissaire, les concentrations qui sont données ne sont pas les concentrations pour une condition donnée au modèle mais bien toujours pour la concentration la pire des quatre données météorologiques évaluées.

Maintenant, si on regarde les résultats, comme vous avez vu, il y a plusieurs contaminants à évaluer, alors, j'ai essayé de simplifier et de ne pas présenter pour chaque contaminant la comparaison à chaque norme, comme il y a des normes sur 15 minutes, horaire, 8 heures, 24 heures, annuelles, on en aurait pour longtemps; tous ces résultats-là se trouvent compilés par tableau dans l'étude d'impact. Ce que j'ai décidé de faire, c'est de choisir celui que je trouvais le plus représentatif et le plus représentatif pour nous était celui pour lequel Interquisa contribuait le plus, on voyait la différence la plus marquée.

Dans ce cas-ci, c'est pour le CO, le monoxyde de carbone, on a choisi sur 8 heures, concentration maximale de CO sur 8 heures. On a toujours indiqué par une barre la norme de référence qui était prise, dans ce cas-là, c'était la norme de la CUM de 14,000 microgrammes par mètre cube et ce qu'on a en bleu, c'est la concentration actuelle dans l'air ambiant mesurée à un poste de mesure qui est celui de la CUM-03 dans ce cas-là et on a ajouté, on le voit à peine perceptible, c'est une ligne jaune, la contribution d'Interquisa Canada superposée à ce qu'il y a déjà dans le milieu.

Alors, on voit que les contributions d'Interquisa Canada pour le monoxyde de carbone sont très faibles, voir de .1%, .2%, et .3% selon le secteur résidentiel qu'on a regardé. On a évalué les trois secteurs résidentiels les plus proches et donné les maximums toujours pour ces

trois secteurs résidentiels-là. Alors, on voit que la contribution d'Interquisa est relativement très faible.

Si on passe à la suivante, pour les oxydes d'azote, encore une fois, la ligne rouge représente la norme de la CUM qui est de 400 microgrammes par mètre cube dans ce cas-ci. On a les données de l'air ambiant qui sont encore prises au poste de la CUM-03, on a des concentrations qui sont à peu près à la moitié de la norme, donc, de l'ordre de 200 microgrammes par mètre cube, et la contribution d'Interquisa dans ce cas-là est de 7% à 9%, 4.3%, donc, le maximum de 9%. La barre jaune, c'est l'ajout d'Interquisa et le 9% représente la contribution d'Interquisa par rapport au total. Donc, relativement faible et toujours dans un écart raisonnable par rapport à la norme de 400 microgrammes par mètre cube.

Pour le contaminant suivant, ce sont les particules. Ici, le schéma est un petit peu différent, on a mis les particules totales à gauche, au centre, les particules de moins de 10 microns, et complètement à droite, les particules inférieures à 2.5 microns. On avait traité les particules inférieures PM_{10} à l'époque où on a fait l'étude d'impact sur l'environnement, il y avait un critère de proposé par le ministère pour les PM_{10} qui n'est plus là mais on a quand même gardé ça dans l'étude et dans la présentation. Et ici, la norme pour les particules totales, si je regarde la colonne de gauche complètement, elle est de 150 microgrammes par mètre cube et la concentration dans l'air ambiant en fait, ça, c'est une concentration journalière, elle est de 140 quelque, c'est la deuxième valeur maximale observée. La première valeur maximale observée, elle dépassait la norme de 150, on l'a exclue spécifiquement parce que l'objectif de l'étude d'impact est d'évaluer si Interquisa va contribuer à un dépassement de la norme. Alors, un maximum dépassé sur trois années de mesures, on l'a exclue et on a regardé la valeur suivante. Ce qu'on voit en jaune, c'est la contribution d'Interquisa Canada, on ajoute 4% à la concentration la deuxième pire journée mesurée sur trois ans.

Pour les particules respirables, PM_{10}, $PM_{2.5}$, les critères étaient de 60 et de 30 microgrammes par mètre cube. Rappelons ici que comme on l'a mentionné tantôt dans une autre présentation, les objectifs de 60 et de 30 maintenant pour les $PM_{2.5}$ étant respectés, c'est un objectif à respecter en 2010 et Interquisa Canada se l'est donné lui à respecter maintenant. On peut s'attendre dans l'avenir, avec les différentes mesures qui sont prises par le gouvernement, à une réduction, parce que l'objectif de 30 microgrammes par mètre cube, on veut l'atteindre, il y aura des réductions de faites et à ce moment-là, les concentrations dans l'air ambiant seront inférieures. Tout de même, Interquisa Canada contribue à environ 5%, la ligne en jaune, pour amener la valeur présentement avec les données de 95 à 98, à près de 30 microgrammes par mètre cube, on est à 29 quelque.

Maintenant, pour le contaminant suivant, pour le SO_2. Ici, on a montré donc la concentration horaire maximale de SO_2, le poste de référence est toujours celui de la CUM-03, et à ce moment-ci, on a pris le critère du ministère de l'Environnement. C'est pas tellement un critère, c'est plus une norme révisée dans le projet de modification du Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Le ministère propose d'abaisser la norme sur le SO_2 à 900 microgrammes par mètre cube et c'est ce qu'on a retenu ici comme seuil. Et ce qu'on voit, c'est que les

concentrations dans l'air ambiant sont d'environ 350 microgrammes par mètre cube et on contribue, lorsqu'on utilise évidemment l'huile no.2, on ajoute 10%, 15% à 18% pour être à peu près encore toujours à 50% de la norme.

Maintenant, pour le benzène. En fait, c'est un peu le même schéma que monsieur Bourassa a présenté tout à l'heure, c'était difficile d'exprimer la concentration d'Interquisa ici par rapport à la norme. Le critère du ministère de l'Environnement, contrairement à toutes les autres valeurs où le critère donné est un seuil à ne pas dépasser, le critère du ministère de l'Environnement pour le benzène est un ajout, on ne permet pas d'ajouter plus que .101 microgrammes par mètre cube. Alors, si on met ça par rapport à ce qu'il y a déjà dans l'air ambiant, on ne verrait pas la ligne, en fait, on l'a tracée mais on ne la voit pas la ligne, et la contribution d'Interquisa est de 0,015 microgrammes par mètre cube, la norme de 0,1 d'ajout, et on a des concentrations annuelles présentement qui sont en régression, en baisse, où on a, comme on l'a fait remarquer tantôt, une baisse de près de 50% pour l'année 99 où on a des concentrations de 5 quelque microgrammes par mètre cube.

Maintenant, pour le paraxylène, le paraxylène qui est la principale matière première utilisée dans l'usine. Encore une fois ici, on a exprimé la norme en fait par rapport à un pourcentage de la norme et ce qu'on a fait, c'est qu'on a mis les trois normes, 15 minutes, une heure, annuelle, et on a mis toujours les concentrations actuelles dans l'air ambiant qui sont définies par la ligne bleue et la barre représente le pourcentage par rapport à la norme qui est exprimée à 100%, et en jaune, c'est la contribution d'Interquisa Canada, donc, on voit une contribution de 5% et de moins de 1% pour les normes horaires et annuelles. Donc, c'est relativement faible comme contribution.

Pour l'acide acétique maintenant. L'acide acétique, en fait, c'est la deuxième matière, il y a deux matières premières principales utilisées à l'usine, le paraxylène pour sa conversion en acide téréphtalique et l'acide acétique comme solvant dans la réaction. Ici, on a exprimé ça sous forme de tableau parce qu'il y avait en fait cinq normes applicables, 15 minutes, 1 heure, 8 heures, 24 heures, et horaire, et on voulait bien montrer la contribution à chacune parce que cette fois-ci pour le critère du ministère de l'Environnement sur une base de 15 minutes, qui en fait représente le seuil d'odeurs, Interquisa Canada avait une contribution de près de 82 microgrammes par mètre cube comparée au critère de 90 microgrammes par mètre cube. On voit toutefois que pour les normes sur une base horaire, journalière ou annuelle, les concentrations d'Interquisa, les contributions d'Interquisa Canada sont très faibles par rapport aux normes de la CUM ou du critère du ministère de l'Environnement. Ici, on a pas mis les données sur la qualité de l'air parce qu'il n'y a pas d'acide acétique qui est mesuré dans l'est de Montréal.

La dernière acétate sur les contaminants, qu'on a traités ici en bloc, en fait, tous les autres sous-produits de combustion que j'appellerais. On en a identifié quelques-uns dans l'étude, dont le toluène, l'acétate de méthyle, et dernièrement, on a produit un addenda au ministère de l'Environnement pour inclure le formaldéhyde et divers composés bromés où on a

finalement obtenu de l'information d'une autre compagnie qui nous permettait d'évaluer ces sources-là chez Interquisa Canada.

Ce qu'on voit, c'est que les concentrations de ces contaminants sont très faibles par rapport aux normes ou aux critères applicables, en fait, c'est moins de 1% des normes et critères applicables à l'exception du brome qui, lui, se trouve à peu près à 50% de la norme de la CUM sur une base horaire.

En conclusion, ce qui se dégage de ça, de l'analyse de la contribution d'Interquisa dans l'air ambiant aux concentrations actuelles mesurées, on voit que les contributions d'Interquisa sont très faibles. Elles sont très faibles par rapport à soit ce qui se retrouve déjà dans le milieu, même additionnées au milieu, et très faibles par rapport à la norme et aux critères. Les critères du ministère de l'Environnement ont été établis pour protéger la santé des individus les plus vulnérables, alors, on est en mesure de pouvoir conclure que le projet Interquisa Canada n'amènera pas d'impact sur la qualité de l'air et sur la santé des individus. Ça termine ma présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Lachapelle. Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous mentionnez, madame Lachapelle, que vous avez comparé les rejets ou la contribution du projet d'Interquisa au niveau de la qualité de l'air ambiant en ajoutant la contribution d'Interquisa au niveau initial, c'est-à-dire au niveau des contaminants retrouvés dans l'air ambiant, et vous l'avez comparée aux normes ou aux critères les plus sévères dans les deux cas, soit la CUM ou le ministère de l'Environnement. Et dans le cas de l'anhydride sulfureux, vous avez pris expressément la norme prévue au projet de règlement ou de modification du Règlement de la qualité de l'atmosphère du ministère de l'Environnement mais dans le cas des matières particulaires, vous ne l'avez pas fait, vous avez maintenu le niveau contenu au règlement actuel qui est de 150 microgrammes par mètre cube alors qu'il est projeté à 120 microgrammes par mètre cube sur une période de 24 heures.

Mme LINA LACHAPELLE :

On me fait remarquer que dans la dernière version du projet de modification du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, la révision de la norme sur les particules totales a été retirée et remplacées par les particules respirables. Et la raison pour laquelle on avait retenu à ce moment-là dans l'étude... comme le ministère de l'Environnement n'avait pas de critère pour les particules totales, critère de qualité de l'air, on avait préféré utiliser la norme de la CUM qui est en vigueur. Mais maintenant, la nouvelle version qui date de juin de cette année n'inclut plus ce paramètre.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous pouvez nous confirmer, Madame?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Oui, c'est exact.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci. Vous évaluez la concentration d'acide acétique dans l'air ambiant en fonction de la norme de la CUM et vous vous retrouvez toujours en-deça du seuil ou de la norme prévue au règlement et par contre, il y a un seuil de détection de l'odeur élaboré par le ministère de l'Environnement et le règlement 90 de la CUM, l'article 3.04, et monsieur Bourassa pourra nous le confirmer, prévoit une norme d'odeurs aux limites de la propriété de l'usine. Pourquoi vous n'avez pas appliqué par calcul pour déterminer la concentration d'odeurs à la proximité de l'usine? Est-ce que c'est faisable?

Mme LINA LACHAPELLE :

Je vais répondre à une partie de la question et ensuite, je vais référer à mon collègue. Ce qu'on a fait plutôt que d'évaluer la contribution au niveau d'odeurs en général, on a plutôt préféré calculer quelle était la contribution pour chacun des contaminants et là spécifiquement pour l'acide acétique qui a une odeur particulière, c'est du vinaigre, on sait ce que c'est l'odeur du vinaigre, comparée aux critères du ministère de l'Environnement qui étaient en fait un seuil d'odeurs.

Le 90 microgrammes par mètre cube, la façon dont il est défini, c'est vraiment sur la base d'un seuil d'odeurs. Je voulais confirmer avant de répondre. En fait, c'est ça, c'est plutôt que de prendre la norme dont vous vous référez, le règlement 3.04, la vérification se fait par un panel, donc c'est une norme d'odeurs, toutes odeurs confondues. C'est très difficile à évaluer ça sur une étude d'impact sur l'environnement. Ce qu'on préfère faire toujours c'est d'évaluer la contribution de chaque contaminant et vérifier qu'elle est sous le seuil d'odeurs.

Le seuil d'odeurs par ailleurs qui a été donné par le ministère de l'Environnement c'est le plus bas qui a été trouvé dans la littérature, c'est ça, c'est le plus bas qui a été trouvé dans la littérature.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais à ma connaissance, on ne détermine pas le seuil d'odeurs selon le règlement, par panel, c'est par calcul avec une formule prévue au règlement et monsieur Bourassa pourra nous le confirmer, est-ce que c'est effectivement le cas?

M. YVES BOURASSA :

Oui, il y a deux articles du règlement 90 qui touchent les odeurs, il y a l'article 3.04 que vous mentionnez et l'article 7.10. Ce que l'article 3.04 dit, c'est qu'à partir d'une source ou de plusieurs sources, la somme des odeurs calculées à l'aide d'une formule, effectivement, la dispersion, ne doit dépasser un nombre 1 qui est finalement le seuil de détection fixé par règlement.

Cependant, l'article 7.10, lui, va plutôt dire, à la limite de la propriété, on ne doit pas sentir un effluent provenant d'une usine. Calculer ça avec une usine qui n'est pas construite, c'est à peu près impossible, autrement qu'en modélisant les concentrations finalement puisque les sources n'existent pas.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Autrement dit, même si la limite ou le seuil dans l'air ambiant s'applique, le seuil d'odeurs également, Interquisa serait tenue de respecter le seuil d'odeurs à la limite de propriété.

M. YVES BOURASSA :

C'est exact.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Si j'ai bien compris votre présentation, vous avez essayé d'évaluer les pires cas, vous avez pris le pire incident ou le moment où vous en émettez le plus, superposé au moment où il y a les concentrations les plus élevées.

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est tout à fait ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et vous arrivez à la conclusion que vos contributions sont très faibles par rapport à ce qu'on retrouve déjà dans le milieu.

Mme LINA LACHAPELLE :

Par rapport à ce qu'on retrouve déjà dans le milieu mais plus important, combiné à ce qu'on a déjà dans le milieu fait par rapport aux normes et critères.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je me demandais si une autre façon peut-être plus réaliste d'évaluer votre contribution ce serait de prendre les valeurs moyennes qu'il y a dans le milieu par rapport à vos émissions moyennes.

Mme LINA LACHAPELLE :

On serait heureux de le faire mais le résultat va seulement être inférieur à ce qu'on a déjà et il n'y a pas, comment j'expliquerais ça, ça ne donnerait pas plus d'informations, ça donnerait une information plus juste quant à la contribution du projet. Par contre, ici, dans ce cas-là, c'est une approche de pire cas et ça permet de parer à tous les coups.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je comprends très bien, c'est une approche d'évaluation du risque ou du pire cas mais, moi, ce que j'aimerais entendre de vous c'est quelle est votre contribution moyenne. Mon objectif n'est pas de vous rendre heureux ou malheureux, c'est simplement d'avoir la donnée.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. On l'a fait à l'égard du SO_2 par exemple, on a regardé quelle était la contribution, on a regardé la contribution pour les différentes per centile et ça a été présenté dans l'addenda 1 et on voit que la contribution d'Interquisa à ce moment-là est vraiment beaucoup plus faible.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Que ce que vous avez présenté ici.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Seulement pour le SO_2 ou si c'est la même chose pour tous les composés qui sont là? Je regarde, par exemple, particules, vous arrivez à 4%, vous ajoutez 4% de ce qui est déjà là dans le pire scénario ou dans...

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... superposition des pics, si on veut. Si on prend la moyenne, est-ce que vous êtes toujours à 4% ou vous êtes à moins de 4%?

Mme LINA LACHAPELLE :

On serait à moins de 4%. Ce que vous mentionniez tantôt, je comprends, les contributions d'Interquisa ajoutées aux concentrations dans l'air ambiant vont toujours être inférieures aux normes, elles vont être même plus basses. Par contre, c'est bien sûr que la contribution d'Interquisa Canada, si on a pris la concentration moyenne dans l'air ambiant et non pas le maximum, là, la contribution va changer. Cette évaluation-là, on ne l'a pas faite.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que ce ne serait pas utile d'avoir ces données-là?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Je comprends que c'est toujours inférieur à la norme...

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... mais si j'essaie pour moi ou si je suis un citoyen et j'essaie d'évaluer quelle est votre contribution, j'aimerais ça l'avoir en moyenne et non pas nécessairement le pic.

Mme LINA LACHAPELLE :

On peut le fournir pour certains contaminants. Mon collègue me faisait remarquer justement que les concentrations pour les valeurs, pour les contaminants dont on a donné la moyenne annuelle, la moyenne annuelle c'est la valeur de la moyenne de toutes les données dans l'année, donc, ça, ça représente la contribution moyenne d'Interquisa Canada avec la contribution moyenne annuelle retrouvée dans le milieu. Donc, quand je mentionne que c'est toujours les pires cas et les valeurs maximales, c'est une sur une horaire ou sur une base de 15 minutes ou 24 heures.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et dans ce document, on a toujours les moyennes annuelles aussi?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Là, moi, ce que j'ai présenté, j'ai pas présenté les moyennes annuelles parce qu'on voit encore moins de contributions, j'ai présenté toujours, dans la présentation, là où on avait le plus de contributions et c'est souvent sur une base horaire qu'on a le plus de contributions. Dans l'étude d'impact, dans les tableaux où on fait le bilan sur la qualité de l'air, on a comparé à toutes les normes horaires, journalières, sur 8 heures ou annuelles, et pour chacun des contaminants.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Alors, vous concluez donc qu'en moyenne, votre contribution est encore moindre que ce qu'on peut voir lorsqu'on regarde les pires scénarios.

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout à fait.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais maintenant inviter monsieur Marcione à venir poser sa question.

M. VINCENT MARCIONE :

Bonsoir madame la présidente, bonsoir tout le monde, Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal. Madame la présidente, hier, je vous ai fait une demande, c'était peut-être pas officiel mais je voudrais une réponse, je vais vous répéter ma demande, la demande du Comité de Vigilance. C'était d'acheminer au ministre une demande de moratoire d'un an pour les entreprises lourdes qui veulent s'installer ici, pour pouvoir pendant cette année-là analyser tous les points positifs, négatifs, faire un sondage dans tous les quartiers, un sondage sur les maladies, et ainsi que de l'autre côté du fleuve, Boucherville, Longueuil, Varennes, St-Bruno, et puis suite à ces résultats, on déciderait si on doit en ajouter encore des entreprises lourdes ou pas.

Parce que ici, il y a un problème, un très gros problème. C'est que Interquisa Canada, ce n'est pas la dernière à vouloir s'installer pour la simple raison qu'il y a 25 millions de pieds carrés de terrains vacants et comme vous avez vu, il est impossible, et, ça, je le comprends, c'est impossible non seulement pour Interquisa mais pour toutes les industries lourdes, d'avoir une tolérance de pollution zéro, c'est impossible, ça, tout le monde l'a compris. Alors, j'aimerais savoir si vous pouviez acheminer la demande du Comité de vigilance au ministre, de demander un moratoire d'un an.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous expliquer la situation. Nous avons reçu un mandat d'examiner le projet d'Interquisa et notre mandat est d'examiner ce projet-là, alors, c'est évident qu'on ne peut pas envoyer une recommandation au ministre lui demandant d'avoir un moratoire d'un an sur tout projet qui pourrait venir s'installer ici. Et aussi, nous, il faut terminer notre évaluation et au bout de cette évaluation-là, on regardera les recommandations appropriées à faire au ministre.

Je pense que le projet de demander un moratoire, ça relève beaucoup plus présentement, dans l'immédiat, d'une recommandation que peut faire un groupe. Il y a d'autres moyens, je pense, au niveau politique où les groupes ont plus de liberté qu'une commission qui est en mandat de quatre mois donné par le ministre pour faire une telle recommandation.

M. VINCENT MARCIONE :

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

M. VINCENT MARCIONE :

Donc, est-ce que j'ai droit à deux questions ou bien je vais me réinscrire?

LA PRÉSIDENTE :

Une question.

M. VINCENT MARCIONE :

Une question.

LA PRÉSIDENTE :

Et vous allez vous réinscrire.

M. VINCENT MARCIONE :

D'accord. Donc, on a tous compris que la venue d'Interquisa va apporter un ajout de pollution et ma première question est... Disons d'abord avec tout ce qu'on a vu, tout l'exposé de la Communauté Urbaine, bon, il y a des améliorations mais ces améliorations, est-ce que c'est parce qu'il y a eu deux raffineries qui ont fermé ou est-ce que c'est vraiment des règles plus sévères de la Communauté Urbaine. C'est une question que je me pose. Par contre, c'est pas ma question que je vais poser. Malgré tous ces efforts, malgré tous les efforts de la Communauté Urbaine, de toutes les entreprises, Interquisa, pouvez-vous me dire pourquoi malgré tout ça, nous avons encore ici environ 35% d'incidence d'hospitalisation pour les maladies respiratoires? Et il y d'autres maladies, je vais revenir avec ça demain avec une personne ressource mais je vais parler uniquement des maladies respiratoires, pourquoi nous avons encore 35% de plus que les autres quartiers de Montréal?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vais demander au DSP de répondre brièvement à ça parce que j'imagine que demain soir, vous allez toucher à cette problématique-là.

M. LUC LEFEBVRE :

Oui, effectivement, bien, demain soir, comme vous l'avez demandé, la présentation va être pour faire un bilan de l'état de la santé. On va présenter les différentes causes d'hospitalisation et les différentes causes de mortalité pour les différents secteurs de CLSC près du projet, comparativement à l'ensemble de l'Ile de Montréal.

Et comme je le mentionnais hier, c'est extrêmement important de prendre en considération que les taux d'incidence ou les taux de mortalité qu'on présente, ce ne sont pas des résultats d'analyses de causalité, donc, lorsqu'on fait ce genre de statistiques finalement sur l'incidence de maladies ou de mortalité, c'est tout simplement de voir si sur un territoire donné, on voit apparaître certains problèmes plus importants que dans d'autres et donner une idée de l'état de la santé au niveau des secteurs et non pas de tenter de pouvoir mettre le doigt, dans une première phase, sur un lien causal, donc, par exemple, dire : est-ce que dans l'est de Montréal si on observe tel élément, c'est relié aux industries qui sont présentes ou aux transports ou à d'autres situations, au chauffage au bois ou à des paramètres particuliers. Ce n'est pas le but fait par ces études-là et donc à la question spécifique de monsieur Marcione, à savoir pourquoi il y en a plus actuellement, je ne pourrais pas vous dire la réponse à cette question-là.

Demain, je vous montrerai qu'il y a peut-être certains ajustements au niveau des taux qui sont mentionnés, on va voir qu'il y a certains territoires de CLSC au niveau de l'Ile de Montréal qui, pour certaines maladies respiratoires, ont des taux d'incidence ou de mortalité plus importants que ceux qu'on peut avoir. Mais, c'est pas mis en relation avec les paramètres qui peuvent être rattachés.

Un autre élément qui peut être extrêmement important, on peut souvent faire l'association en se disant : bien, dans l'est de Montréal, il y a un certain nombre d'entreprises, ces entreprises-là émettent des contaminants, donc, les polluants sont responsables des incidences qu'on va avoir au niveau pulmonaire. Mais effectivement, une personne qui va décéder à l'hôpital ou qui est hospitalisée pour une raison pulmonaire, le taux qu'on présente fait abstraction à savoir est-ce que c'est un fumeur ou pas. Est-ce qu'il a des conditions personnelles qui font que cette personne-là peut avoir une exposition importante. Est-ce que c'est un travailleur d'une industrie qui est exposé à des sources de contaminants. Et donc, tous ces paramètres-là, donc les facteurs causal sont éliminés des études. Donc, ce ne sont pas des études épidémiologiques.

Pour pouvoir répondre à la question dont monsieur Marcione demandait, finalement, il faudrait faire des études épidémiologiques, en faisant abstraction de tous les paramètres confondants, tabagisme, autres, est-ce qu'il y a des animaux à la maison, on sait très bien que les animaux à la maison peuvent être des causes de problèmes respiratoires, le pollen, on parle du chauffage au bois, etc., il y a une panoplie extrêmement importante, le travail des gens, qui devrait être prise en considération et de là, à partir de ces études épidémiologiques, on pourrait être en mesure de pouvoir voir si effectivement il y a des associations avec certains

contaminants ou pas. Mais à l'heure actuelle, malheureusement, je ne peux pas répondre précisément à la question qu'il a posée.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Labrie aurait une question.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Marcione se demande si la réduction des contaminants dont le benzène dans l'est de Montréal ne serait pas plutôt associée à la fermeture d'usines qu'à un programme de réduction, j'aimerais demander à monsieur Bourassa qu'est-ce qu'il en pense.

M. YVES BOURASSA :

Écoutez, il a fermé trois raffineries en 1983, ça fait déjà un sapré bout de temps, alors, ce qu'on voit maintenant c'est un résultat de 1999. L'influence d'usines qui ont fermé en 83, je ne la vois pas là; les trois raffineries sont BP, Texaco, Esso. Il y a une autre raffinerie, la raffinerie Gulf, qui a fermé en 1985, alors, celle-là aussi ça fait un bon bout temps de temps. Il y a Coastal qui a cessé ses activités à la fin novembre 98 puis dans mon exposé, vous verrez dans les courbes de benzène que cette même usine-là qui appartenait à Chemtech, a fermé de 91 à 94 et que les niveaux de benzène ont monté jusqu'à 10 virgule quelque chose. Alors, c'est loin d'être évident puis à mon opinion, c'est pas plausible. D'ailleurs, le bilan déposé, que je vous ai déposé tantôt, de cette compagnie-là, montre que les réductions qu'on a maintenant ne dépendent pas de la fermeture ou de la cessation des activités de Coastal puis les raffineries, ça fait trop longtemps.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci, monsieur Bourassa.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, c'était la question à laquelle vous aviez droit.

M. VINCENT MARCIONE :

Oui. Disons je voudrais dire que si on veut faire un développement responsable dans la région, il faudrait aussi prendre la responsabilité de faire ces études sur les humains qui habitent dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On prend bien note. Merci, monsieur Marcione. J'ai quelque chose que je voudrais vous communiquer. Le Bureau d'audiences publiques a fait un publipostage et a

envoyé dans près de 18,000 foyers le communiqué pour annoncer l'audience de cette semaine et nous avons essayé de faire un sondage à savoir si les gens avaient reçu ce communiqué et jusqu'à maintenant, on ne connaît personne qui l'a reçu. Alors, on voudrait savoir les gens qui habitent dans le code postal H1B ou H1L, je ne sais pas s'il y en a dans la salle, si vous existez, pourriez-vous aller voir madame Amyot et lui confirmer si vous avez bien reçu ou pas reçu le communiqué, s'il vous plaît. Alors, nous allons prendre une pause de vingt minutes et au retour, ce sera madame Marie-Josée Labrosse.

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir, madame Labrosse.

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

Bonsoir. J'aimerais comprendre pourquoi madame Lachapelle insiste sur les termes *dans le pire des cas* lorsqu'on parle d'un sujet qui ne pose pas de sérieux problèmes à la population et que d'autre part lorsque le sujet devient plus pointilleux, tel un accident éventuel d'un train contenant de l'acide acétique, elle ne semble plus accorder d'importance au pire des cas puisque hier, elle a tenu compte que l'accident n'impliquerait qu'un seul wagon. C'était l'intervention du docteur Pierre Béland qui nous a éclairé à ce sujet, que c'était juste un wagon. Alors, craint-elle de révéler les vrais impacts?

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lachapelle.

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout d'abord, préciser que pour l'évaluation des émissions dans l'atmosphère, c'est une méthodologie qui est demandée par le ministère de l'Environnement, c'est pas nous qui décidons d'évaluer toujours le pire des cas des concentrations dans l'air ambiant.

Maintenant, à l'égard de l'information sur le scénario impliquant un accident d'un train contenant de l'acide acétique dont on a discuté hier, la raison pour laquelle on a simulé simplement un wagon, c'est que les trains lorsqu'ils arrivent à Montréal-Est, ils circulent à peu près à 10 milles à l'heure. Là, je m'excuse pour le mille, je ne sais pas combien ça fait de kilomètres, 18 kilomètres/heure. Et, on a considéré qu'un accident qui pourrait arriver, s'il y avait un déraillement, le déraillement, probablement, il pourrait y avoir un déraillement d'un wagon. Qu'il y ait deux wagons qui déraillent mais qu'il y en ait deux que le contenu se déverse, c'est très, très peu probable.

D'autre part, l'accident, s'il y avait un accident, disons le train sur la voie ferrée, il y a une voiture ou une automobile qui entre en collision, elle entrerait en collision avec un seul wagon et il y aurait déversement d'un seul wagon à la fois. L'acide acétique n'a pas de propriété explosive, il ne peut pas y avoir d'effet domino suite au déversement d'un wagon-citerne d'acide acétique. C'est pour cette raison-là qu'on a retenu à ce moment-là vraiment le scénario peu probable d'un accident impliquant un seul wagon de tout le convoi.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. La deuxième.

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

Qu'est-ce qui m'assure que les personnes responsables des normes ISO 9002 et 14001 feront leur travail de façon intègre lorsque je sais que certaines compagnies demandent à leurs employés ayant charge de ces normes de signer de faux documents afin que les compagnies ne perdent pas d'argent?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Berbès.

M. JAIME BERBÈS :

Oui. La façon que normalement on travaille sur ça c'est une vérification indépendante par une firme qui est reconnu. Donc, ce qu'on a fait jusqu'à maintenant, avec toute mon expérience avec ISO, c'est toujours qu'on engage une compagnie qui doit être qualifiée par ISO pour être capable de faire les analyses et donc c'est eux qui font la visite chez nous. Ils sont complètement indépendants et il donne son avis et ils qualifient ou ils ne qualifient pas la compagnie d'après ces critères.

Moi, je ne connais pas de cas de fraude sur ça parce que même il y a des instructions sur comment utiliser la qualification ISO. C'est-à-dire on peut dire qu'une compagnie est certifiée ISO, par exemple, mais on ne peut pas dire qu'un produit c'est ISO. Donc, je crois que le système est assez rigide, surtout dans le système ISO, parce que c'est un système reconnu

mondialement. C'est un système qui est demandé par beaucoup de clients aussi, pas l'ISO 14 000 mais l'ISO 9000 et donc pour moi, c'est un système transparent et sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame.

Mme MARIE-JOSÉE LABROSSE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour vos questions. J'aimerais vous rappeler que ce soir, on a un représentant de l'Association industrielle de l'est de Montréal avec nous et nous avons aussi des gens de Montréal-Est. J'aimerais donc donner la parole à monsieur Desrochers, vous êtes le porte-parole pour Montréal-Est. Si vous pouviez, s'il vous plaît, présenter les membres de votre équipe qui vous accompagne.

M. PIERRE DESROCHERS :

Moi, je suis Pierre Desrochers, je suis directeur au Service des incendies de la Ville de Montréal-Est. À ma droite, j'ai Yves Thibault qui est préventionniste pour la Ville de Montréal-Est. Pierre Frattolillo qui est de l'Association industrielle de l'est de Montréal. Richard Joseph qui est urbaniste à la Ville de Montréal-Est. Et Normand Haché qui est l'ingénieur de la Ville au service technique, égout et tout l'aménagement des rues.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, ces personnes-là, je veux rappeler aux gens de la salle que ces personnes-là sont ici seulement ce soir. Si vous avez des questions en rapport aux problématiques du projet et que seulement ces personnes-là peuvent répondre, je pense qu'il serait approprié de les poser ce soir. Et comme j'ai mentionné tout à l'heure, à ce moment-là, vous auriez le droit de sauter l'ordre du registre qu'on m'a remis à la pause. Il faudrait en informer madame Gélinas à l'arrière, s'il vous plaît. Alors, je vais céder la parole à monsieur Labrie qui a quelques questions à poser à l'Association industrielle de l'est de Montréal.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Frattolillo, bonsoir.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Bonsoir.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

L'Association opère différentes stations d'échantillonnages dans l'est de Montréal, plusieurs stations depuis de nombreuses années, et le promoteur a utilisé certaines données qui sont pertinentes à l'étude. Pour des stations situées dans la zone d'étude, on présente des paramètres mesurés, paramètres conventionnelles, et des particules respirables, en collaboration avec Environnement Canada et j'aimerais savoir si l'Association a réalisé des études plus spécifiques, des échantillonnages plus spécifiques de certains contaminants comme les composés organiques volatiles dans son réseau et nous donner toute information complémentaire à son étude.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

En fait, l'Association, vous avez raison, opère des postes d'échantillonnages depuis 1960, donc, ils sont antérieurs probablement à l'époque de ceux de la Communauté Urbaine de Montréal. Historiquement, évidemment, ce qu'on mesurait, c'étaient les paramètres qui étaient donc historiquement reliés aux types d'industries qui se retrouvaient avec les préoccupations qu'on avait à l'époque. Donc, évidemment, l'anhydride sulfureux en est un et le H_2S; il y avait aussi des oxydes d'azote mais comme l'a dit Yves Bourassa tout à l'heure, ce n'était plus significatif et donc, on a arrêté ce type de mesure-là.

Le réseau, évidemment, à l'époque était beaucoup plus large aussi, beaucoup plus élargi, plus considérable. Actuellement, nous avons donc trois postes, sous le vent, parce que les vents dominants viennent du sud-ouest, donc vers le nord-est, et nous avons donc trois postes qui mesurent effectivement le SO_2 et l'anhydride sulfureux, et le H_2S. Nous avons aussi en collaboration avec Environnement Canada un poste qui est localisé sur le toit de l'édifice Edouard-Rivest, donc à Montréal-Est, qui mesure des particules respirables. C'est un poste que nous opérons depuis trois ans, c'est un projet en collaboration donc avec Environnement Canada.

Les résultats que nous avons, en fait, je les ai eus aujourd'hui en fait d'Environnement Canada, ce sont des résultats sur trois ans, et Monsieur, tout à l'heure, il donnait un chiffre et c'est exactement le chiffre que j'ai eu ce matin, c'est-à-dire pour le 98ième per centile pour les moyennes donc des années 96, 97, 98, nous mesurions 25 microgrammes par mètre cube et pour les années 97, 98, 99, nous sommes à 26.

En ce qui a trait aux composés organiques volatiles, aux COV, nous avons aussi un programme d'échantillonnages. Il faut comprendre que nous avons un programme d'échantillonnages qui est complémentaire à celui de la Communauté Urbaine de Montréal, on ne veut pas, évidemment, dédoubler finalement ce que la Communauté Urbaine de Montréal fait. Nous avons donc un programme d'échantillonnages en aval, en aval du site et c'est un programme que nous avons institué en 1994, avec Environnement Canada à l'époque et auquel est venu se greffer aussi Environnement Québec et l'Association industrielle de Varennes. Nous

avons donc des résultats qui permettent finalement de voir l'impact macro, si on veut, des activités industrielles et aussi du transport de l'est de Montréal en aval de notre zone.

Ce travail-là donc, on le fait depuis 94, nous avons terminé la campagne d'échantillonnages en 2000. Les résultats n'ont pas été inclus en tant que tels, je veux dire, j'ai pas donné ces résultats-là au promoteur parce que c'est beaucoup plus macro finalement comme type d'analyse et il faudrait que j'en parle aussi avec mes autres partenaires, c'est-à-dire à la fois à Environnement Québec, Environnement Canada et l'Association industrielle de Varennes. Je crois qu'il n'y aurait pas objection à ce que ces résultats-là soient disponibles à la Commission pour que vous puissiez jeter un coup d'oeil sur ce résultats-là, avoir les grandes données, les grandes conclusions finalement de cette étude-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Si on vous en fait la demande, est-ce que vous allez vous adresser à vos partenaires...

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Sans faute.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... pour nous le remettre?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Sans faute.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et vous confirmez que dans les stations en aval de la zone, vous n'avez pas mesuré aucun composé organique depuis le début de l'opération du réseau?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Pardon? J'ai pas compris votre question.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Dans les stations en aval de la zone industrielle, les stations 101, 102, et 103...

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Non, nous n'avons pas fait d'échantillonnages de composés organiques volatiles dans cette zone-ci. En fait, il y a un poste d'échantillonnages qui fait ce type de prélèvements et donc nous avons des chiffres. En fait, il faut comprendre qu'en 1994 lorsqu'on a commencé cette étude-là, ce qu'on voulait en fait en collaboration avec Environnement Canada, c'est d'avoir ce qui pouvait nous donner le maximum d'impacts scientifiques finalement en terme de démarche. Donc, on a pas dédoublé finalement ce qui se faisait localement mais on a été installer des postes d'échantillonnages plus loin pour voir finalement quel était le gradient finalement de certains des contaminants à l'époque.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et pour qu'on puisse tenir compte de ces nouvelles données-là à l'échelle macro, vous comprendrez que ce serait important qu'ils nous soient rendus disponibles dans des délais raisonnables, est-ce que c'est pensable?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

C'est pensable. En fait, il faut que je fasse la démarche, évidemment, je veux dire parce qu'il y avait une entente, évidemment, je veux dire entre les partenaires. Je ne crois pas que Environnement Canada et Environnement Québec s'objectent à ce qu'on fournisse ces chiffres-là. Je dois quand même par courtoisie aussi en parler aussi avec l'Association industrielle de Varennes. Et, écoutez, qu'est-ce que vous entendez par délais raisonnables?

LA PRÉSIDENTE :

On peut vous donner dix jours.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Oui, il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Comme je vous dis, en fait, c'est vraiment une approche plus scientifique, c'est pas vraiment réglementaire mais ça donne un aperçu finalement de ce qui se passe. Il y a aussi des contaminants de type classique aussi qu'on mesure à ces postes-là. Nous avons deux postes d'échantillonnages qui sont localisés en aval, donc, comme je vous dis, à Varennes, et nous mesurons aussi l'anhydride sulfureux, nous mesurons aussi en fait d'autres paramètres, nous avons mesuré pendant trois ans ou quatre ans finalement à ces endroits-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous aviez un réseau beaucoup plus élargi, vous mentionniez, dans les années 70, je crois, 80, et vous avez réduit progressivement le nombre de stations, pour quelle raison principalement?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

En fait, c'était une raison de toute évidence économique, des postes d'échantillonnages, c'est excessivement onéreux à opérer. Nous avons ajouté en fait un poste, en 1995, nous avons ajouté un poste supplémentaire pour l'anhydride sulfureux et le H_2S. Donc, en fait, il y a eu une baisse et à un certain moment, on a rajouté finalement un poste. Nous avons aussi rajouté, en collaboration avec Environnement Canada... Mais je dois vous dire, ce sont des analyses que nous payons mais en terme d'expertise et en terme d'analyse, vous comprenez que ce sont des analyses assez complexes et les faire faire, nous payons finalement pour les faire faire, mais on a pas besoin d'aller chercher finalement l'expertise ailleurs. Donc, c'est une question économique au départ. Toutefois, il faut bien comprendre que nous avons gardé l'ossature importante finalement qui est quatre postes d'échantillonnages en aval finalement en fonction des vents dominants, en aval de notre zone industrielle.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci, monsieur Frattolillo.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Louise Vallée à poser ses questions.

Mme LOUISE VALLÉE :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Madame.

Mme LOUISE VALLÉE :

Madame la présidente, j'ai deux questions puis j'ai aussi une demande, à savoir s'il serait pertinent de déposer le document qui explicite les raisons pour lesquelles notre organisme existe dans Mercier-Est qui s'appelle Mercier-Est, quartier en santé et les raisons qui ont amené le mouvement à s'installer et avec l'accord du nombre de citoyens qui sont là-dedans et les objectifs. Alors, ça, c'est un dépôt de document que je voudrais faire.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, d'accord, c'est permis.

Mme LOUISE VALLÉE :

Pour éclairer le portrait de la population ici, à Mercier-Est. Ma première question : quel type de traitement biologique sera utilisé pour traiter les eaux de procédé?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Berbès, s'il vous plaît.

M. JAIME BERBÈS :

Je vais laisser la réponse à Lina Lachapelle.

Mme LINA LACHAPELLE :

Les effluents de l'usine ne seront pas traités par traitement biologique mais bien par un traitement physico-chimique, donc précipitation et enlèvement des matières en suspension par précipitation. Alors, il n'y a pas de traitement biologique des effluents de l'usine.

Mme LOUISE VALLÉE :

Deuxième question, en ce qui concerne la Ville de Montréal-Est. La Ville de Montréal-Est a-t-elle des restrictions quant au type d'industries qui demandent une implantation sur son territoire? Par exemple, est-ce qu'on tient compte des problèmes d'asthme sur son territoire?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Desrochers.

M. PIERRE DESROCHERS :

Côté santé, définitivement pas, je ne pense pas qu'on ait l'expertise pour analyser ces choses-là au niveau des citoyens, au niveau des problématiques de santé, je pense que Santé Publique est plus en position de donner une réponse sur ce côté-là. Nous autres, on regarde effectivement tout le côté sécurité, implantation de l'usine, mais côté santé, définitivement pas qu'on ne fait pas cette expertise-là au niveau de la municipalité.

LA PRÉSIDENTE :

Vous devez avoir une procédure pour l'obtention d'un permis à la municipalité pour une usine qui vient s'établir, quels sont en général les critères?

M. PIERRE DESROCHERS :

On regarde vraiment l'implantation physique de l'industrie, côté réservoirs, côté normes, avec le code de NFPA. À ce moment-là, c'est ça, on regarde tout le côté vraiment physique de la construction de l'usine avec les normes NFPA, le respect de normes, le respect de débordement, et ainsi de suite, puis ensuite de ça, on y va avec le CMMI où on travaille avec les analyses de chacun des impacts que l'usine peut faire.

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez ajouter quelque chose, monsieur Thibault?

M. YVES THIBAULT :

Oui, j'aimerais ajouter quelque chose. C'est bien sûr, quand on parle de normes NFPA et tout ça et des réservoirs, on parle de réglementation et de normes au niveau de sécurité du service d'incendie. Peut-être que monsieur Joseph ou monsieur Haché pourrait rajouter en ce qui concerne le zonage industrie lourde, industrie légère, et tout ça là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

M. RICHARD JOSEPH :

Effectivement, au niveau de la présentation d'une demande de permis de construction, il y a des vérifications qui sont faites au niveau du zonage dans un premier temps pour savoir si l'activité exercée par l'industrie ou par le requérant est conforme aux usages qui sont déjà déterminés par la réglementation et par la suite, effectivement, il y a des normes d'implantation qui sont vérifiées, qui sont édictées par réglementation, règlement de zonage. Il y a toute une série aussi de normes qu'on retrouve au zonage, du contenu normatif, par exemple, l'aménagement du stationnement, l'aménagement paysager, etc. Il y a aussi les normes de construction, donc, on applique, nous, à Montréal-Est le Code national du bâtiment du Canada, donc, on s'assure que les plans qui sont présentés respectent ces normes-là, ces codes de construction.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que votre plan d'urbanisme a été révisé récemment?

M. RICHARD JOSEPH :

Notre plan d'urbanisme n'a pas été révisé récemment. Au niveau du règlement de zonage par contre, il y a toujours des modifications à raison de peut-être deux ou trois par année, qui ne sont pas nécessairement, comment dire, qui ne concernent pas nécessairement l'industrie, ça peut être aussi dans le résidentiel ou dans des zones commerciales.

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais une question un peu en rapport à ça à la CUM. Dans le schéma d'aménagement, toute la zone de l'est de Montréal où va s'établir Interquisa, c'était prévu que c'était pour l'industrie lourde et aussi qui est une zone en croissance. Pour vous, je pense qu'il y a une révision du schéma d'aménagement mais il n'est pas officiel encore, est-ce qu'on maintient toujours cette orientation pour cette partie-là de Montréal?

M. YVES BOURASSA :

Je ne peux pas répondre à cette question-là pour l'instant mais je vais en prendre bonne note et vous y revenir demain avec une réponse.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît. Merci, Monsieur. Monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

J'aimerais juste revenir un petit moment sur votre première question, madame Vallée. Aux eaux usées, vous avez dit un traitement physico-chimique?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, c'est ça.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et ça consiste en quoi? Brièvement.

Mme LINA LACHAPELLE :

Brièvement. Les eaux usées sont recueillies dans un bassin de réception et ensuite, il y a un ajustement du PH, il y a un bassin de décantation où on va à ce moment-là décanter les matières particulaires qui auront précipité avec l'ajustement du PH. Il y a ensuite un autre ajustement du PH, il y aura une séparation d'hydrocarbure, le paraxylène, par exemple, pourrait être entraîné dans les eaux de ruissellement et à ce moment, on a un capteur, un séparateur d'hydrocarbure. Il y a une autre précipitation encore ajout, à ce moment-là, c'est plus qu'un ajustement du PH, c'est un ajout d'acide sulfurique concentré pour faire précipiter les matières particulaires.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que les hydrocarbures dans ce bassin pourraient passer à l'atmosphère et si oui, est-ce que ça a été compté dans vos émissions?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, ça a été compté dans nos émissions. En fait, tout le bassin de réception, le décanteur, le séparateur d'hydrocarbure, en fait, les deux décanteurs, je m'excuse, sont reliés à un biofiltre, donc à une unité de filtration pour capter les composés organiques volatiles et on a évalué l'efficacité, je crois, de 95% d'enlèvement pour ce filtre-là et les émissions sont principalement des émissions d'acide acétique, parce que la contamination des eaux ici c'est principalement de l'acide acétique, la charge organique.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce qu'il n'y a pas un biocide qui est utilisé mais dans la tour de refroidissement?

Mme LINA LACHAPELLE :

Il y a effectivement un biocide qui est utilisé dans la tour de refroidissement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et qui est?

Mme LINA LACHAPELLE :

Et qui est... Je ne peux pas vous le mentionner, à ce stade de l'ingénierie, exactement, on ne peut pas choisir le produit chimique. Je pourrais vous dire sa classe, je pourrais vous donner un composé typique mais on a pas ce niveau-là à l'ingénierie préliminaire, ça va être fixé à l'ingénierie détaillée.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et l'objectif, c'est d'éliminer bactéries ou algues ou?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, la formation, la croissance bactérienne. Comme l'eau est en recirculation dans la tour de refroidissement, dans la tour, c'est un circuit fermé, il y a quand même une purge mais c'est un circuit fermé, comme l'eau circule continuellement, il peut y avoir accroissement bactérien des bactéries naturellement présentes dans l'eau. Pour éviter ça, on ajoute un biocide en faible concentration pour neutraliser ça, comme on mettrait également un agent anticorrosion pour éviter la corrosion dans les conduites.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et lorsque vous purgez une partie de cette eau, elle s'en va dans vos eaux usées?

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout à fait. À ce moment-là, la purge de la tour de refroidissement va être concentrée en fait en matières en suspension. Comme l'eau circule continuellement dans le circuit et qu'il y a une évaporation au niveau de la tour, l'évaporation fait en sorte que les matières normalement contenues dans l'eau vont se concentrer et en fait la purge est définie sur le taux de concentration acceptable dans le système pour ne pas qu'il y ait dégradation de la qualité de l'eau à un point tel qu'on pourrait nuire à la circulation de l'eau. Alors, il y aura un accroissement des matières en suspension et le biocide sera présent et l'agent de corrosion.

Habituellement, lorsqu'on fait les demandes de certificat d'autorisation, le ministère de l'Environnement, à ce moment-là, probablement la CUM dans ce cas-ci, demande toujours de fournir les fiches techniques des produits de conditionnement qui sont utilisés dans les tours. Et là, c'est possible de le faire parce qu'on est à l'étape où on sélectionne vraiment ces produits-là. On fournit les produits aux autorités, soit le ministère ou la CUM, qui autorise à ce moment-là l'ajout de ces produits de conditionnement.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

J'imagine que c'est assez standard le genre de biocide qu'on utilise dans ces cas-là.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

En Espagne, par exemple, est-ce qu'il y a une tour semblable et quel est le biocide utilisé là-bas?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oh, c'est très...

M. JAIME BERBÈS :

Je ne peux pas répondre mais on peut le demander quel est le biocide. Aussi, on peut dire quel est le biocide qu'on utilise à la tour de Petresa même si c'est plus petit mais finalement c'est quand même un circuit fermé, c'est exactement le même système.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Mais il y a quand même une petite partie de ce biocide qui va se retrouver lors des purges dans leurs eaux usées.

M. JAIME BERBÈS :

Oui.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Les biocides maintenant sur le marché, de plus en plus sont biodégradables et sont sélectionnés en fonction de leur pouvoir de dégradabilité jusqu'à un certain point évidemment mais la demi-vie du produit est relativement faible.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Un biocide biodégradable.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

Mme LOUISE VALLÉE :

Monsieur Béland, vous avez parlé de biocide, pour ma pauvre compréhension...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

C'est la même chose qu'un agent biologique. Quel était le terme que vous avez utilisé tout à l'heure, vous?

Mme LOUISE VALLÉE :

Moi, j'ai parlé d'un traitement biologique, oui.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Un biocide, c'est strictement un produit, généralement chimique, qui tue les cellules vivantes, donc, c'est un traitement biologique.

Mme LOUISE VALLÉE :

Et qui reste en trace dans l'eau et qui retourne dans les eaux usées?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Pas nécessairement. Madame disait que...

Mme LINA LACHAPELLE :

À très long terme.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... il est biodégradable, donc, il ne restera pas là éternellement mais je pense que...

Mme LOUISE VALLÉE :

Mais comment on fait pour...

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

... à l'occasion, une petite partie qui va aller dans les eaux usées. A savoir si ça va sortir des eaux usées, on pourrait aller à la CUM. Est-ce qu'il y a un représentant ici? Vous, vous êtes plutôt spécialiste dans les émissions atmosphériques ou si vous pouviez aussi nous dire si dans les eaux usées que vous recevez à l'usine de traitement, il y a des biocides?

M. YVES BOURASSA :

Effectivement, nous captons les effluents de plusieurs usines chimiques, Coastal en est un exemple, Pétromont en est un autre, Nova. À l'exception des deux raffineries de pétrole qui vont directement être rejetés au fleuve, nous captons les effluents de toutes les usines. Et puis toutes les usines utilisent des biocides.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Et est-ce que c'est toujours les mêmes biocides? Est-ce qu'il y en a plusieurs, une grande variété, ou ce sont presque toujours les mêmes?

M. YVES BOURASSA :

Je ne pourrais pas répondre à ça. Ce que je sais, c'est qu'il y a plusieurs agents qui sont utilisés dans les tours de refroidissement des eaux et puis dans les dix dernières années, nous avons banni l'utilisation de métaux comme le chrome par exemple, mais toutes les marques de biocides ou les fabricants, je ne les connais pas.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Pour le bénéfice de madame Vallée, avez-vous une définition, vous, d'un biocide?

M. YVES BOURASSA :

Un biocide, c'est un produit qui empêche la croissance des algues et des micro-organismes.

Mme LOUISE VALLÉE :

Un produit chimique?

M. YVES BOURASSA :

Oui, c'est un produit chimique.

Mme LOUISE VALLÉE :

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Vallée. J'inviterais maintenant monsieur Sylvain Laramée, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Laramée.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. J'ai une question pour la Ville de Montréal-Est dans un premier temps, peut-être que je pourrais débuter par elle, et une question au promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Alors, la Ville de Montréal-Est semble vouloir pertinemment se destiner toujours à de l'industrie lourde et on le constate d'ailleurs aujourd'hui par le projet qui nous est présenté. Je poserais la question à savoir est-ce que la Ville de Montréal-Est a envisagé d'autres options de développement économique autres que celles associées à l'industrie lourde et cela dans un contexte urbain et métropolitain?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

M. RICHARD JOSEPH :

Au niveau de la Ville de Montréal-Est, effectivement, c'est une ville qui est à grande dominance industrielle. Au niveau du zonage, on retrouve en grande majorité de l'industrie lourde qui est permise dans ces zones-là, sauf qu'on retrouve aussi d'autres classes d'activités qui sont autorisées dans les mêmes zones, c'est-à-dire qu'on retrouve l'industrie lourde mais on retrouve aussi des activités industrielles plus légères, donc, de l'entreposage intérieur, de l'entreprise manufacturière.

On regarde, par exemple, le développement du Parc Industriel Marien qui est placé grosso modo entre le Boulevard Métropolitain et le Boulevard Henri-Bourassa. A l'ouest de la rue Marien, on retrouve un petit secteur industriel qui est zoné industrie lourde mais dans lequel on permet aussi d'autres activités, ce qui fait en sorte qu'on retrouve, par exemple, des entrepôts comme Brault & Martineau, il y a une entreprise de galvanisation qui s'est installée l'an passé. Donc, il y a quand même une activité économique qui est quand même assez variée parce qu'on essaie de développer effectivement nos terrains. Des projets d'industrie lourde comme Interquisa c'est pas des projets qu'on retrouve en grande quantité, ça ne se bouscule pas à nos portes pour avoir ce genre de projet-là. On travaille beaucoup plus avec d'autres types d'intervenants qui sont beaucoup plus axés sur l'industrie qui se passe à l'intérieur d'un bâtiment, donc, on essaie beaucoup d'attirer ce genre d'entreprises-là, même si le zonage permet par contre l'industrie lourde.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question? Parce que je pense que vous vouliez savoir un développement économique autre que l'industrie finalement.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Exactement, madame la présidente. Est-ce qu'on a évalué l'opportunité de regarder autre chose et si oui, quoi?

M. RICHARD JOSEPH :

C'est ça, c'est qu'au niveau des autres types de clientèle qu'on pourrait dire qu'on veut attirer, effectivement, ce qu'on regarde beaucoup présentement c'est tout le domaine de la plasturgie, tout le domaine... comment dire... de l'entreposage intérieur mais de l'entreposage de grande surface. Par exemple, on a des projets, comme on dit dans notre jargon, il y a des compagnies qui viennent magasiner à Montréal-Est pour essayer de se trouver des terrains mais ils font la même chose dans d'autres municipalités sur l'Ile de Montréal pour essayer de trouver le meilleur emplacement possible puis c'est des projets où on retrouve des grandes surfaces, où la marchandise arrive par transport routier, maritime, ou ferroviaire, pour être traitée et réacheminée vers d'autres marchés. Donc, c'est des projets dans le fond qui sont peut-être les plus faciles, je dirais, à trouver, parce que les projets d'industries lourdes, comme je vous dis, c'est pas des projets qu'on a beaucoup dans Montréal-Est. C'est-à-dire que les gens viennent, par exemple, s'informer pour venir faire une présentation ou s'implanter à Montréal-Est.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est parce que historiquement c'est ce que vous aviez? C'est ça qui vous limite à essayer de voir d'autres avenues ou si parce que avec ce qui existe sur le terrain, c'est difficile d'attirer des clientèles différentes?

M. RICHARD JOSEPH :

Le principal problème, c'est vraiment, je dirais, la concurrence entre les municipalités. C'est-à-dire que plusieurs municipalités offrent des taux de taxes différents, des taux de taxes foncières différents, des taux de taxes d'affaires différents, des programmes de crédit de taxes qui sont différents d'une municipalité à l'autre, ce qui fait en sorte que jusqu'à tout récemment, nous, à Montréal-Est, on avait pas de programme de crédit de taxes. Maintenant, on a des secteurs de municipalité qui sont déjà déterminés ou choisis pour être sujets à avoir des programmes de crédit de taxes, ce qu'on avait pas avant, ce qui faisait en sorte que ça nous limitait beaucoup parce que la réponse que les gens nous donnaient c'était : écoutez, on veut s'établir ailleurs parce qu'ailleurs, il y a des programmes de crédit de taxes qui s'appliquent.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Un peu dans la même veine, j'avais demandé lors de la rencontre préparatoire, à la Ville de Montréal-Est, de nous donner la liste des compagnies qui sont encore actives par rapport à la figure numéro 5.9, faire une liste des industries qui sont encore en activités et qui sont listées sur cette figure-là dans l'étude d'impact. Et pour les autres compagnies, nous donner aussi l'année d'arrêt d'exploitation, parce qu'on aimerait savoir non seulement les industries qui sont en activités mais est-ce qu'il y a des terrains vacants, ceux qui sont arrêtés, en quelle année ils se sont arrêtés.

M. PIERRE DESROCHERS :

Est-ce que vous voulez particulièrement les raffineries?

LA PRÉSIDENTE :

Moi, je veux ce qui est sur la figure 5.9. Dans l'étude d'impact sur cette figure-là, il y a le nom de plusieurs compagnies. Parce qu'on donne sur cette figure-là à qui appartiennent les terrains mais on veut savoir s'il y a des activités sur ces terrains-là. S'il vous plaît.

M. PIERRE DESROCHERS :

Est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir cette carte-là? Je ne sais pas si Daniel L'Écuyer, le directeur général, l'a eue hier. Toi, Richard, est-ce que tu l'as?

M. RICHARD JOSEPH :

Bien, pour avoir consulté l'étude d'impact, il me semble que c'était un plan des propriétés industrielles que j'avais vu mais on pourrait vous fournir un plan qui montre vraiment les emplacements qui sont... Oui, c'est bien celui-là que je pensais, oui, effectivement, on peut...

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une copie de ça?

M. RICHARD JOSEPH :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Votre deuxième question, s'il vous plaît, monsieur Laramée.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Oui. Alors, ça concerne le transport, madame la présidente. On fait état dans l'étude d'impact de deux éléments du transport des marchandises et des biens, soit par voie ferroviaire ou par voie routière. Alors, à la section 7.3.5.2.2, bon, à la page 7-54, on fait référence à deux convois d'une douzaine de wagons et parallèlement à cela, on parle un peu plus loin à la section des sources mobiles, 7.3.5.4 à la page 7-63, de plutôt quatre convois. Alors, dans ce contexte-là de transport des marchandises, on véhicule également la question de 310 déplacements ou de véhicules quotidiennement qui vont être augmentés et qui vont circuler dans le périmètre urbain, soit du côté de Pointe-aux-Trembles vers Montréal-Est, du côté ouest, donc Mercier vers... donc tout cela, on parle de 310 déplacements. Est-ce qu'on pourrait ventiler un peu le

type de véhicules dont il s'agit? Est-ce qu'il s'agit de déplacements de véhicules de promenade ou des déplacements de véhicules lourds?

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lachapelle.

Mme LINA LACHAPELLE :

Pour répondre à la question, pourriez-vous préciser, s'il vous plaît, le 310? Dans quelle partie de l'étude? À quelle page?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Certainement. C'est à la page 7-54.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Alors, je vais commencer par les wagons. Lorsqu'on parle de deux convois versus quatre convois, c'est deux convois qui arrivent pleins, c'est ça, qui arrivent pleins et qui repartent vides, on a considéré juste l'allée parce que c'était dans le cadre de l'évaluation du risque technologique. Lorsqu'on parle du quatre convois, c'est lors de l'évaluation du bruit mais les convois, ils arrivent puis ils repartent, alors, ça fait quatre transferts. C'est la seule différence. Alors, c'est deux fois mais aller-retour autrement dit, dans la journée.

Concernant maintenant l'ajout supplémentaire, on parlait de trois cent quelque véhicules par jour, c'est principalement les véhicules des employés, il y aura 140 employés à l'usine sur divers quarts de travail, bien entendu. Probablement deux quarts de travail?

M. JAIME BERBÈS :

Oui.

Mme LINA LACHAPELLE :

Deux quarts de travail. Donc, 140 employés et l'équivalent pour arriver à 300, ce sera des camions tel que précisé. En fait, on peut le voir au tableau 3.2, il y aura approvisionnement par camion de différentes matières.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

La version, permettez-moi, madame la présidente, la version informatique de l'étude ne permet pas de voir les illustrations. Mais de toute façon, est-ce qu'on peut le ventiler le 310? Ça représente 140 déplacements de voitures?

LA PRÉSIDENTE :

Dans l'étude d'impact, vous dites des véhicules légers?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Je pourrai ventiler pour Monsieur effectivement parce que s'il n'a pas le tableau, le tableau ne peut pas être accessible parce qu'il n'est pas fait sur le logiciel Word mais sur Excel, c'est tout, mais je pourrai le ventiler et fournir l'information demain.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Mais si c'est possible, j'aimerais qu'on me réponde ce soir. On répond toujours demain, c'est toujours demain depuis hier et aujourd'hui, c'est demain. Alors, 310, c'est pas un chiffre qui est exorbitant, qui doit être difficile à expliquer, je pense que ça doit être clair, on dit 140 citoyens. C'est juste ça que je veux savoir.

Mme LINA LACHAPELLE :

140 travailleurs.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Travailleurs. Ça veut dire 140 déplacements, c'est cela?

M. JAIME BERBÈS :

Ils ne seront pas les 140 tous les jours parce qu'il y a quand même des quarts de travail, ça veut dire qu'il y a des gens qui seront en repos. Aussi, si on compte les voyages aller-retour, moi, je dirais peut-être sous réserve autour de 100 personnes en train de bouger, donc, ça ferait à peu près 200 transports de personnel, de tourisme, de petits véhicules, et après, il y aurait les mouvements des camions pour l'opération de l'usine.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez trois quarts de travail je pense, donc, ça fait 100 véhicules par 8 heures, c'est ça?

M. JAIME BERBÈS :

Oui. Plus les gens qui ne sont pas dans les quarts de travail et qui vont aller travailler, aller-retour.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Madame la présidente, on parle de 310 véhicules, donc, c'est des véhicules qui vont une fois au site et qui reviennent, j'imagine, et de ces 310-là, on comprend qu'il doit y en avoir 140 reliés aux employés, donc, il en reste 170, alors, ces 170-là, c'est quel type de transport? Est-ce qu'on parle des véhicules lourds? Est-ce que ce sont des camions ou des voitures de promenade? Alors, il en reste 170 à expliquer, c'est tout.

Mme LINA LACHAPELLE :

Lorsqu'on parle d'un débit de trafic journalier, c'est un aller, O.K.? Alors, s'il y a disons 10 travailleurs à l'usine qui vont travailler, ça fait 20 en aller-retour, ils rentrent et ils sortent, ce qui explique le chiffre.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Donc, c'est 620.

Mme LINA LACHAPELLE :

Non, non. Le 300 comprend l'aller et le retour. Lorsqu'on donne le chiffre, c'est qu'ils passent une fois, ils passent une deuxième fois, on le comptabilise. Alors, ça, ça inclut déjà ça.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Pourquoi parle-t-on dans ce cas-là de véhicules? Pourquoi, madame la présidente, ne parle-t-on pas de déplacements?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Excusez-moi. Il est écrit 310 passages, il n'est pas écrit véhicules.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Oui. Moi, j'ai 310, monsieur le commissaire, à la page 7-54, on parle de l'ordre de 310 véhicules.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Moi, j'ai la page 7-54, il est écrit les 310 nouveaux passages journaliers. C'est vrai qu'en haut, il est écrit de l'ordre de 310 véhicules, alors, c'est comme contradictoire. Lequel est le bon? Véhicules ou passages?

Mme LINA LACHAPELLE :

Passages.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Alors, on va biffer le véhicule du haut et on va garder 310 passages.

Mme LINA LACHAPELLE :

Tout à fait.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Voilà.

Mme LINA LACHAPELLE :

Et pour préciser par rapport au ratio, si c'est des véhicules lourds ou des véhicules légers pour se transporter, un véhicule c'est pour se transporter mais pour les travailleurs, je m'excuse, on mentionne ici que « le trafic des véhicules lourds qui approvisionneront l'usine en matières premières, combustibles et autres, est estimée à sa part à 10 véhicules par jour », donc, ça, ça fait 20 passages.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Il en reste 150.

Mme LINA LACHAPELLE :

Qui sont attribuables aux employés de l'usine, aux employés d'entretien, aux visiteurs. Je pourrai fournir le détail. Ça, c'est l'ingénieur en acoustique qui a fait l'évaluation mais le ratio serait comme ça, une vingtaine d'aller, de passages pour le camionnage lourd, pour les matières premières et les produits, et le reste, ça serait des véhicules légers. Je vais confirmer demain. Je m'excuse de ne pas pouvoir confirmer aujourd'hui.

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Juste une question, madame la présidente, sur les voies ferrées, si vous me permettez. Madame a mentionné deux convois et quatre convois. Je ne sais pas si la Commission a la même vision que moi, on a parlé du bruit et j'ai pas saisi, c'est quand même de l'ordre de 100% de deux convois à quatre convois. On dit que le CN, selon les données du trafic ferroviaire du Canadien National, je suis à la page 7-54, deux convois, et on dit : « Selon les informations transmises par le CN, il y a actuellement quatre convois par jour. »

Alors, on ne fait pas référence au fait qu'il s'agit d'une étude de bruit. En tout cas, je vous présente cela. Pour moi, ce n'est pas clair. Est-ce qu'on parle de deux convois ou de quatre convois là?

LA PRÉSIDENTE :

Vous l'avez expliqué tout à l'heure, pourriez-vous résumer à nouveau, s'il vous plaît.

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est vraiment deux convois, un aller, un retour, quatre passages.

LA PRÉSIDENTE :

Passages, d'accord. C'est-à-dire que si on calcule comme on a fait pour tout à l'heure les véhicules ou les passages, un véhicule fait un aller-retour mais à ce moment-là, ça fait deux passages. Alors, c'est la même chose pour le...

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Les voitures.

LA PRÉSIDENTE :

... le train. D'accord?

M. SYLVAIN LARAMÉE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Réal Bourbonnière, s'il vous plaît.

M. RÉAL BOURBONNIÈRE :

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur.

M. RÉAL BOURBONNIÈRE :

Deux petites questions que je vais adresser à monsieur Bourassa, sur la présentation qu'il a faite tantôt. On en a parlé, j'aurais aimé ça moi aussi également, monsieur Labrie en a parlé, monsieur Marcione en a parlé, les proportions, on parlait de réduction des émissions dans l'air, monsieur Bourassa en a fait état. J'aurais aimé, moi, connaître les raisons d'après lui, sa perception à lui, de qu'est-ce qui a été le plus important pour cette réduction de ces émissions-là que moi, je qualifierais plutôt de stagnation à voir les chiffres qu'on a vu tantôt. Bon, on a parlé de la disparition des raffineries vers le milieu des années 80 et monsieur Bourassa semblait dire que ce n'était pas vraiment l'élément le plus important selon lui, il en reste deux. J'aimerais ça qu'il nous les mette dans l'importance, est-ce que c'est selon lui les mesures volontaires des industriels ou les mesures coercitives ou réglementaires qui sont imposées?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Bourassa, s'il vous plaît.

M. YVES BOURASSA :

La mesure, à mon opinion, la mesure qui a été la plus importante, c'est vraiment la récupération des vapeurs d'essence et ça c'est une mesure réglementaire. Ça ne veut pas dire qu'on a pas eu la coopération et la collaboration du secteur industriel, c'est même le contraire, ça a été possible de le faire dans ces délais-là parce que les compagnies et l'industrie étaient d'accord. Alors, tout va bien dans ce temps-là quand tout le monde est d'accord pour faire une mesure. Puis tout le monde était d'accord parce que c'était la façon la plus économique pour réduire les émissions.

Si on prend un paquet de programmes, par exemple, le contrôle et la mesure des émissions fugitives, si tu prends la récupération des vapeurs phase 2, si on prend la récupération des vapeurs à partir d'un système de traitement des eaux, c'était vraiment la mesure la plus économique et rentable. On parle de quelque chose d'à peu près 300$ par tonne de composés organiques volatiles récupérés pour le programme complet. Alors, oui, c'est une mesure qui est, si on veut, coercitive parce qu'elle est réglementaire mais on était appuyé.

Deuxièmement, il y a d'autre mesures. Je ne sais pas jusqu'à quel point elles peuvent s'approcher, si on veut, des mesures coercitives mais ce sont quand même des compléments puis dans le cas de l'installation de toits flottants, des couvercles qui flottent sur le liquide pour empêcher l'évaporation. Spécialement l'installation de ces toits flottants-là à double joints sur des réservoirs de benzène pur, ça, ça a été une mesure qui effectivement est responsable d'une grande partie de la réduction également, puisqu'on parlait d'émissions directes.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Qui était coercitive.

M. YVES BOURASSA :

Pardon?

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Qui était coercitive celle-là.

M. YVES BOURASSA :

Non, elle n'était pas coercitive, celle-là n'était pas coercitive. La mesure de la correction des émissions fugitives, d'abord, ça a été un programme pour lequel on s'est entendu avec les raffineurs et que d'une façon plus ou moins coercitive, on a étendu à tout le secteur. Mais si les gens n'avaient pas été d'accord, ça aurait été plus long, c'est quelque chose qui n'aurait pas été facile à implanter. La même chose pour les toits flottants, maintenant, quand un toit flottant doit être réparé ou modifié dans tout l'est de l'Ile, bien, il est remplacé par un toit flottant avec double joints. C'est un mesure qu'on a mise en place, on exige ça, l'industrie s'est montrée d'accord avec ça.

M. RÉAL BOURBONNIÈRE :

J'en garde l'impression que...

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, vous pouvez adresser les questions à la présidente, s'il vous plaît.

M. RÉAL BOURBONNIÈRE :

Bien, je vais passer à ma question deuxième question si les commentaires... La deuxième question également à monsieur Bourassa. J'aimerais parler de l'article 7.10 si mes notes sont bonnes, on parle du seuil d'odeurs ou de détection, si je me souviens bien, à la formation d'un panel qui va évaluer s'il y a lieu de dire si on considère comme étant nuisible ce qu'on sent finalement. C'est finalement assez subjectif mais je pense que ça reflète assez bien quand même ce que les humains vivent. La question, j'aimerais savoir à quand remonte la dernière fois qu'un panel a été formé pour évaluer cet indice-là à proximité des raffineries ici.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourassa.

M. YVES BOURASSA :

Alors, madame la présidente, nous avons plutôt appliqué l'article 3.04 que 7.10, c'est plus facile. Prendre un échantillon d'une source ponctuelle et l'évaluer par un panel, c'est relativement facile. Prendre des échantillons hors de la limite de la propriété, c'est pas nécessairement évident. La raison pour laquelle c'est pas évident, parce qu'on est pas certain à 100%, on ne peut pas prouver que cette odeur-là vient vraiment d'une usine. Alors, cet article-là effectivement mentionne que l'émission d'une odeur est prohibée à l'extérieur des terrains et on s'en sert à l'occasion mais question de l'évaluer par un panel, on ne l'a jamais fait, à ma connaissance à moi.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Merci, Monsieur. Nous allons prendre une courte pause de quinze minutes, alors, on va revenir à dix heures et quart. Merci.

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, lors de la rencontre préparatoire avec la Ville de Montréal-Est qui fait partie de notre groupe personnes ressources, on avait demandé si c'était possible de nous apporter une carte pour nous localiser le Boulevard Bourget et je pense que ça a été une question aussi d'une intervenante lundi soir. Alors, c'est monsieur Desrochers qui doit venir faire la présentation? Vous êtes monsieur?

M. NORMAND HACHÉ :

Normand Haché, je suis l'ingénieur de la Ville. Madame la présidente, messieurs les commissaires, j'ai amené un plan, je m'excuse de la taille, c'est pas fait pour une salle aussi grande, qui donne une indication de l'emplacement du Boulevard Bourget par rapport à l'usine Interquisa. Maintenant, c'est un projet qui est encore que préliminaire et vous remarquerez que même sur cette carte-là, il y a plusieurs tracés, je vais essayer de vous localiser un petit peu. Pour ceux qui sont dans la salle, ici, on parle du Boulevard Henri-Bourassa, le Boulevard Henri-Bourassa passe ici, on a l'autoroute 40 qui traverse ici comme ça, on a ici Sherbrooke, Notre-Dame, et l'usine Interquisa est là et on voit en jaune le tracé du Boulevard Bourget qui est prévu de relier le Boulevard Henri-Bourassa, l'autoroute 40, la rue Sherbrooke et la rue Notre-Dame. Alors, pour l'instant, c'est encore préliminaire, disons que la Ville de Montréal-Est est en pourparlers avec la Ville de Montréal, Ville d'Anjou et le ministère des Transports pour la réalisation de ce projet.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a une date de prévue?

M. NORMAND HACHÉ :

Disons que ça dépend encore des négociations et de l'entente. Il y a une entente qui a été rédigée sur papier, qui est préliminaire et qui parle d'un échéancier de 36 mois pour la réalisation mais évidemment toutes les questions des financements et des quotes-parts qui seront attribuables aux différentes villes pour le partage des coûts.

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez nous laisser ce plan-là?

M. NORMAND HACHÉ :

Oui, je peux vous laisser ce plan-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, il sera déposé. Il y en a une copie, alors, on va le mettre avec les autres dossiers dont on a seulement une copie à l'UQAM à Montréal.

Moi, j'aimerais savoir du promoteur, je pense que vous avez parlé que vous alliez utiliser ce boulevard-là. Qu'en est-il maintenant par rapport aux négociations que vous deviez faire pour utiliser plutôt un chemin interne à l'intérieur du développement industriel?

M. JAIME BERBÈS :

Peut-être, madame la présidente, pour fins de clarification, le projet comme tel, il ne va pas utiliser le Boulevard Bourget. Nous avons parlé avec la Ville de Montréal-Est, c'était pour les informer de quel est notre aménagement pour éviter n'importe quelle interférence. Donc, c'est que pour nous ce qui est intéressant ce sont les égouts qui, je crois, vont suivre le même tracé que le Boulevard Bourget et que ça ne tombe pas dans les aires du procédé.

Une autre chose qu'on avait regardée à un moment donné et qu'on regarde encore, c'est d'utiliser des chemins intérieurs pour faire traverser les camions avec les mouvements de terrain à travers la carrière et sortir plutôt dans l'arrivée de l'autoroute 40 pendant la période de construction.

LA PRÉSIDENTE :

Vous aviez mentionné à un endroit dans l'étude d'impact où vous avez utilisé le corridor sous la rue Sherbrooke.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, dans l'étude d'impact, en période de construction, il y aurait effectivement un trafic journalier supplémentaire dû au transport des matériaux, de déblai, remblai, et une des mesures d'atténuation proposée, on dit proposée parce qu'on ne pouvait pas la confirmer au moment de l'étude d'impact, on ne peut toujours pas la confirmer mais il va y avoir des efforts de faits au niveau de l'ingénierie, c'était de prendre les camions, de les amener dans les chemins internes de Ciment Lafarge mais en passant, il y a un petit tunnel qui est situé à l'extrémité, donc c'est à gauche...

LA PRÉSIDENTE :

À l'ouest.

Mme LINA LACHAPELLE :

... à l'ouest, je m'excuse, à l'ouest. Il y a un petit tunnel qui est présent pour éviter de passer sur la rue Sherbrooke. Donc, on devrait mettre par contre une signalisation spéciale parce qu'on peut seulement avoir un camion là, on ne peut pas circuler deux de front, donc, il faut avoir une signalisation au deux endroits, à l'entrée et à la sortie. Ça nous permettrait d'éviter de passer sur Sherbrooke, donner accès directement au chemin interne de la carrière et d'arriver jusqu'à finalement l'autoroute 40, parce que la carrière, ils ont comme un accès presque direct, une bretelle à l'autoroute 40. Ça, ça permettrait d'éviter de circuler sur les routes avoisinantes dans les quartiers résidentiels.

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, ça fait partie de l'entente que vous voulez avoir à l'intérieur du Parc industriel. Est-ce que c'est conclu ça, ce chemin-là?

Mme LINA LACHAPELLE :

Ce n'est...

LA PRÉSIDENTE :

Pas encore.

Mme LINA LACHAPELLE :

Ce n'est pas une entente avec le Parc industriel, c'est des discussions avec le propriétaire de la carrière.

M. JAIME BERBÈS :

Pour faire ce trajet-là, il faut arriver à un accord avec le propriétaire de la carrière et aussi avec le propriétaire de Esso, que justement c'est qu'ils sont les propriétaires à côté de nous. Ça, c'est quelque chose qu'on est en train de faire, on est en train de regarder cette possibilité, pour essayer de minimiser l'impact de trafic sur la rue Sherbrooke.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Béland.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Est-ce que vous pouvez nous l'indiquer sur cette carte le trajet dont vous parlez?

M. JAIME BERBÈS :

Donc ici, ça, c'est le terrain à nous et ici, ces terrains, ils appartiennent à Esso et il y a ici, je ne sais pas si on peut le voir, il y a un pont qui traverse en-dessous de la rue Sherbrooke. Donc, ce serait de faire un passage comme ça et traverser en bas et aller jusqu'ici. Tout ça, c'est à l'intérieur de la propriété de Carrière Lafarge et arriver ici, dans la bretelle de l'autoroute 40.

M. PIERRE BÉLAND, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, finalement, au niveau de Montréal-Est, il ne semblerait pas y avoir d'impact sur la situation locale à l'intérieur de votre municipalité, vous êtes d'accord?

M. NORMAND HACHÉ :

Pas si l'entente avec la Carrière Lafarge a lieu. Sinon, les camions durant la période de construction vont emprunter les chemins normaux, soit Sherbrooke et Marien pour relier la 40.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, est-ce que les discussions ont déjà été entamées?

M. JAIME BERBÈS :

Oui, on a fait des contacts avec les représentants de la carrière.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et maintenant, si l'entente n'a pas lieu, pour vous, quels sont les problèmes à Montréal-Est que vous envisagez? Est-ce que vous avez une entente avec le ministère des Transports où on peut, par exemple, empêcher les camions lourds de circuler sur certaines rues, etc.?

M. NORMAND HACHÉ :

On a un plan de camionnage effectivement à Montréal-Est mais dans le cas qu'on discute, si Interquisa fait de la construction et doit circuler sur Sherbrooke et sur Marien, c'est des axes qui sont permis au transport lourd et donc, il n'y a aucune restriction au niveau de la circulation. Donc, la problématique pour les gens de Montréal-Est ça serait plus une problématique au niveau de peut-être la propreté des rues puis la circulation accrue de camionnage ne passerait pas directement dans une zone résidentielle. Elle va contourner les zones résidentielles puisque Sherbrooke et Marien ne sont pas contigus à un secteur résidentiel dans ce coin-là.

LA PRÉSIDENTE :

Et dans ce coin-là, Sherbrooke, ça fait partie du réseau dont vous êtes responsable, cette partie-là de Sherbrooke?

M. NORMAND HACHÉ :

Oui, absolument, oui.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Maintenant, j'aimerais regarder les aspects du collecteur, parce que dans l'étude d'impact, on mentionne qu'il devrait y avoir un collecteur que vous allez construire pour amener les eaux à l'intercepteur de la CUM. Est-ce que vous pouvez sur la carte nous localiser où serait ce collecteur-là, s'il vous plaît?

M. NORMAND HACHÉ :

Oui. J'ai même une autre carte, si je peux avoir un micro, je pourrais peut-être l'installer puis vous l'installer sur le...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, il y a un micro à l'avant ici.

M. NORMAND HACHÉ :

J'ai préféré prendre ce plan-là parce que le collecteur c'est complexe à cause qu'il va être réalisé en phases. Il n'est pas prévu d'être réalisé d'un bout à l'autre en une seule étape. Alors là, présentement, le collecteur est réalisé en partie, la phase 1 est déjà réalisée et en opération, elle dessert le Parc industriel de Ville d'Anjou et elle peut desservir le Parc industriel nord de la municipalité. Et la phase 2 dont on parle pour desservir Interquisa, c'est la phase qui se

raccorderait à l'intercepteur de la CUM et cette phase-là prévoit un émissaire au fleuve et de se rendre jusqu'au terrain qui va être développé par Interquisa.

Maintenant, il y a déjà une entente entre Ville d'Anjou et Montréal-Est puisqu'on est partenaire dans la réalisation de ce projet de collecteur et Anjou a déjà accepté d'aller de l'avant avec le projet si la compagnie Interquisa s'installe et la réalisation serait prévue pour 2001. Pour l'instant, c'est un petit peu l'ampleur du projet ici. On voit l'usine Interquisa qui est là. Puis on peut voir aussi que le collecteur suit un petit peu le tracé du Boulevard Bourget, il ne sera pas exactement dans l'emprise de Bourget partout mais il suit pas mal le tracé du boulevard.

LA PRÉSIDENTE :

La CUM cet après-midi nous disait que c'est presque conditionnel finalement que vous ayez ce collecteur-là pour que Interquisa puisse fonctionner, est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

M. NORMAND HACHÉ :

Absolument puisque le collecteur est construit pour la simple et bonne raison que Montréal-Est c'étaient des raffineries qui étaient développées sur ces terrains industriels-là et les raffineries, comme on sait, ont des systèmes d'égouts complètement indépendants avec des rejets au fleuve, donc, ils ont leur propre système de traitement des eaux. La municipalité n'avait donc aucun égout collecteur pour desservir toutes ces propriétés industrielles-là, qui sont dans le secteur ouest, nord-ouest de la ville, alors, en redéveloppant ces terrains-là, on doit construire le collecteur pour accueillir les débits supplémentaires qui ne pourraient pas aller dans l'égout de la rue Notre-Dame, si on prend l'exemple, puisque l'égout de la rue Notre-Dame n'est conçu que pour recevoir les débits de ruissellement des emprises. Alors, oui, effectivement, le collecteur doit être construit pour desservir les terrains industriels.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en ce moment, vous n'avez pas de collecteur pour les eaux sanitaires ou si ce que vous avez ça prend les deux eaux, sanitaires et pluviales?

M. NORMAND HACHÉ :

C'est ça, présentement, le réseau de Montréal-Est, à 90%, c'est un réseau unitaire, qui prend tout et tout est envoyé à l'usine d'épuration de la CUM. Le collecteur dont on parle, c'est un collecteur qui va être séparatif, qui va accueillir les eaux de ruissellement pluviaux et il va y avoir un sanitaire qui va prendre les autres procédés, les effluents qui sont soit contaminés ou des rejets domestiques qui peuvent provenir des usines également.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Est-ce qu'on peut avoir aussi ce plan?

M. NORMAND HACHÉ :

Oui, oui, vous pouvez le conserver.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, j'inviterais maintenant madame Nicole Houbert, s'il vous plaît.

Mme NICOLE HOUBERT :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

Mme NICOLE HOUBERT :

Puisqu'on est sur le sujet du Boulevard Bourget, j'aimerais profiter de l'occasion pour demander si avant de prévoir ce boulevard-là, qui relierait nord-sud l'Ile de Montréal, est-ce qu'on a des prévisions à moyen terme sur la qualité de l'air, la quantité de voitures. En fait, l'impact du Boulevard Bourget, parce que peut-être pour vous mettre dans le contexte aussi, il y a actuellement un projet aussi pour la rue Notre-Dame, donc, de part et d'autre, nous, on est entouré par plein de routes, et entre autres par la 25 aussi qui est collée. Nous, on est délimité par l'autoroute 25, le tunnel, et là, il va y avoir Boulevard Bourget, donc, ça peut avoir un impact important. Alors, est-ce qu'il y a justement une évaluation environnementale de cet impact-là à court et à moyen terme?

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère de l'Environnement, j'aimerais savoir, pour un projet de route, est-ce que c'est inclus dans la liste ça du règlement? On va déterminer d'abord le kilométrage, ce serait de l'ordre de combien?

M. NORMAND HACHÉ :

Je peux répondre, c'est inclus...

LA PRÉSIDENTE :

Venez au micro, s'il vous plaît.

M. NORMAND HACHÉ :

Oui, le projet serait susceptible d'avoir une étude environnementale puisque c'est un projet d'environ 4 kilomètres.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. NORMAND HACHÉ :

Et je crois que c'est un kilomètre qui est le standard pour des études d'impacts.

Mme NICOLE HOUBERT :

Du travail en perspective. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Votre deuxième question.

Mme NICOLE HOUBERT :

Ma deuxième question c'est au sujet de l'air. Lorsqu'il a été question du règlement 90 de la Communauté Urbaine de Montréal, une des demandes qu'on avait faites, nous, c'était d'avoir des mesures en continu au niveau de l'air et la réponse qui nous a été faite, en tout cas, pour moi, c'est pas assez précis pour voir jusqu'où on peut aller au niveau des mesures en continu, tant au niveau de AIEM, au niveau d'Interquisa, au niveau de la CUM, au niveau finalement quand ça se rajoute et entre autres bien sûr à cette compagnie-là.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourassa.

M. YVES BOURASSA :

Alors, madame la présidente, c'était effectivement une demande qui nous avait été faite lors du dépôt d'un mémoire lors du projet de réglementation qu'on avait fait pour la compagnie Interquisa. Cependant, nous, on avait décidé, pas de rejeter mais de mettre de côté cette demande-là, puisque déjà la réglementation nous permet d'exiger des échantillonnages à période fixe ou à volonté finalement.

Ce qu'on a dit lors de ces audiences-là, c'est qu'à défaut d'avoir des systèmes de mesures en continu pour les deux sources principales de cette usine-là, on demanderait à la compagnie Interquisa de mesurer au moins à toute les années les deux sources principales d'émissions atmosphériques.

Mme NICOLE HOUBERT :

Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions, est-ce que la compagnie va faire ça en continu? En fait, ce que je veux savoir c'est : pourquoi ne pas aller quand même en continu par la compagnie? Parce que jusqu'à date, la compagnie nous a fait part de ses intentions d'aller toujours de l'avant, d'être proactive et ainsi de suite, donc, est-ce qu'on pourrait aller jusque là au niveau de la compagnie, en continu?

LA PRÉSIDENTE :

En continu, vous voulez pour la première année ou vous voulez en continu pendant combien d'années? Parce que finalement, si je comprends bien, il y a déjà des normes que vous pouvez exiger, vous faites faire des échantillonnages combien de fois par année en général?

M. YVES BOURASSA :

Dans ce cas-là, ça serait une fois par année. Sauf qu'il existe des appareils qui peuvent mesurer l'émission en continu, ça veut dire tout le temps, ça existe. Cependant, dans le cas des terminaux pétroliers qui ont installé des systèmes de récupération des vapeurs d'essence, quand le camion va charger l'essence, l'air qui contient des vapeurs d'essence est récupéré, et les terminaux avaient le choix d'installer des appareils en continu ou de faire un mesure annuelle. Alors, économiquement, il s'est révélé que c'était plus rentable d'installer un système de mesures en continu, c'était leur choix finalement.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Berbès, est-ce que vous avez envisagé une telle mesure?

M. JAIME BERBÈS :

Pour nous, bon, ce qu'il s'agit ici, c'est de savoir quelle est la façon représentative d'avoir des données d'Interquisa Canada, parce qu'en fait, avoir en continu ou avoir des mesures ponctuelles, ça peut arriver à la même chose si vraiment les mesures sont représentatives. Donc, pour moi, ce qu'on a demandé, c'est sûr qu'on va le faire. L'autre chose d'avoir des équipements de mesures en continu, ça serait aussi question de voir qu'est-ce qu'on veut mesurer en continu parce que, évidemment, il y a un coût associé à ça et il faut trouver aussi un avantage du côté de l'information qu'on obtient de ça. Ça ne donne rien d'avoir

beaucoup de données si vraiment ça ne donne pas beaucoup plus d'informations sur ce qu'on veut.

LA PRÉSIDENTE :

Mais disons que c'est une option à laquelle vous êtes ouverts.

M. JAIME BERBÈS :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci, Madame. Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Le promoteur indique dans son étude du programme de suivi des émissions atmosphériques que la fréquence de l'échantillonnage sera d'une fois par année si les résultats intitiaux sont supérieurs à 50% de la norme applicable et que si les résultats initiaux sont inférieurs à 20% de la norme, la fréquence sera alors d'une fois sur cinq ans, c'est bien ça?

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est bien ce qui est écrit.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est conforme aux règlements de la CUM ça, une fois sur cinq ans même si les niveaux sont inférieurs à 20% du niveau de la norme?

M. YVES BOURASSA :

C'est conforme à la réglementation sauf que nous, on peut exiger plus. Si la mesure n'est pas faite en continu, on va exiger pour les deux sources principales un échantillonnage d'au mois une fois par année.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Au moins annuel.

M. YVES BOURASSA :

Oui, parce qu'on parle ici d'incinération catalytique, alors, c'est quelque chose qui peut se dégrader avec le temps.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Roland Réhaume.

M. ROLAND RÉHAUME :

Bonsoir, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur.

M. ROLAND RÉHAUME :

Bonsoir, messieurs et mesdames les commissaires. Pour votre information, madame la présidente, Montréal-Est n'est pas devenue, si vous voulez, une ville industrielle par choix, c'est par circonstances. Les industries lourdes comme les raffineries se sont construites au début des années 30, en Europe, ça allait mal, on se doutait qu'il était pour y avoir une guerre, donc, il fallait se préparer, on a besoin d'essence, on a besoin de matières premières pour d'autres industries, alors, ça, c'est pour votre information.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. ROLAND RÉHAUME :

À présent, ma première question, c'était le Boulevard Bourget mais là, ça a été demandé par madame Houbert. Alors, j'ai une question qui s'adresse au promoteur. D'abord, moi, ce qui me contrarie un peu, c'est le choix du terrain. Je vous ai dit tantôt comme information que c'est par circonstances que l'industrie pétrolière s'est installée. Alors, Texaco et Imperial Oil se sont installées au nord de la rue Notre-Dame, entre Sherbrooke et Notre-Dame, alors que notre population résidentielle est à l'est de l'industrie, de ces industries-là, était à l'est, elle l'est encore là, et la population a subi, si vous voulez, des inconvénients de pollution soit par l'air et par le bruit, et l'eau aussi mais ça sur les berges. Là, les industries ont quitté en 83 et on revient avec un projet justement qui, pour ma part, peut avoir des incidences encore sur la

pollution et qui va en souffrir encore, c'est toute notre population qui est à l'est encore de cette industrie-là. Alors, moi, j'avais suggéré dans le passé en tout cas à des personnes influentes de la ville de changer justement ce... comment on appelle ça... le projet d'urbanisme, de changer cette partie-là, entre Sherbrooke et Notre-Dame pour de la petite et moyenne industrie, d'autant plus qu'on est près du port et puis aujourd'hui, on sait que nos petites et moyennes industries exportent énormément, alors, ça aurait été favorable pour ce genre d'activités-là.

Alors, l'année dernière, j'ai assisté à la séance d'information d'Interquisa qui nous avait dit qu'il y avait un choix de deux terrains. Alors, Coastal a un terrain, je crois que c'est côté nord-ouest de la raffinerie, qui est intact, qu'il n'y a pas eu d'installation, qu'il n'y a rien à démanteler sur ce terrain-là qui est suffisamment grand pour recevoir une industrie comme la sienne, et il y a les services ferroviaires. Vous avez également des axes routiers importants, entre autres Métropolitain, Marien au nord de Sherbrooke, si je ne fais pas d'erreur là, on a le droit au camionnage lourd, alors, pour moi, les axes routiers ça ne manque pas, et le système routier et ferroviaire, c'est la même chose.

Alors, à la réunion qu'on a eue l'année dernière, on a pas dit que les terrains de Coastal étaient pollués, on a dit qu'on était pour faire une analyse de ça, et, moi, quand j'ai lu dans les journaux qu'on avait acheté... c'est-à-dire peut-être pas acheté mais une promesse d'achat des terrains de Texaco conditionnellement à ce qu'ils obtiennent leur certificat, ça ne m'a pas plu. Ça ne m'a pas plu dans le sens qu'encore une fois, comme je vous ai dit tantôt, on va avoir des inconvénients. Il y a les mêmes services sur ces terrains-là qu'il y a chez Coastal. Alors, la question que je veux demander au promoteur, quand il a fait le choix du terrain, est-ce que ça lui a été suggéré fortement de prendre les terrains de Texaco ou s'ils ont fait une analyse approfondie des deux emplacements, y compris la nature du sol? Parce que vous vous souvenez, madame la présidente, hier, on nous a dit que sur les terrains de Texaco, il fallait excaver 300,0000 verges cubes de terre. Alors, c'est la question.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Berbès, pourriez-vous nous présenter les raisons de votre choix de site définitif, s'il vous plaît.

M. JAIME BERBÈS :

Oui, madame la présidente. Il n'y a pas eu aucune forte suggestion pour aller dans un terrain ou dans l'autre. Le choix qu'on a fait, vous savez, les composantes d'une décision sur un terrain ne sont pas évidentes. Il y a eu des éléments qui ont joué en faveur du terrain de Coastal, un était justement la proximité avec notre fournisseur principal, on espère que ce sera Coastal, mais aussi, il y avait des éléments qui jouaient un peu contre cette possibilité. Le terrain de Texaco, pour nous, il a l'avantage d'être un terrain plus libre de n'importe quelle installation, donc, on peut faire un aménagement tel qu'on veut, tel qu'on pense que doit être l'aménagement, sans contrainte pour une usine comme la nôtre.

Aussi, l'accès ferroviaire, on pense qu'il est mieux et même, je crois qu'il y avait une difficulté technique du côté de la pente, qu'on ne peut pas surpasser pour faire l'accès ferroviaire. Donc, pour moi, ces deux raisons ont été les raisons principales pour justifier le choix. Mais, évidemment, c'est un choix qui a été un choix de propriétaire et donc il n'y a pas eu aucune raison spéciale pour aller à un endroit ou à un autre.

LA PRÉSIDENTE :

Dans l'étude d'impact, vous mentionnez à la page 5-5 que la qualité des sols pour le terrain de Coastal présentait une problématique, est-ce que ce serait surtout ça qui a fait pencher la balance? Quand vous parlez de qualité de sol, est-ce que c'était sur le plan géotechnique comme le terrain présentement ou si c'était suite à une étude de caractérisation que vous vous êtes rendu compte que le terrain était fortement contaminé?

Mme LINA LACHAPELLE :

Lorsque le choix du site a été fait, on avait pas l'information sur la qualité des sols géotechnique du site de l'ancienne raffinerie Texaco. La problématique de contamination chez Coastal était plus connue, on nous en avait fait part mais on avait pas l'information de la qualité géotechnique, c'est venu après.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, pour vous, c'était choisir entre un site plus contaminé que moins contaminé, c'est ça? Vous avez pris celui qui était le moins contaminé, qui était en fait propre à l'usage.

M. JAIME BERBÈS :

Propre à l'usage et c'est important aussi pour nous, ça, c'est une usine que c'est très important dans le schéma d'Interquisa, donc, on voulait avoir une bonne visibilité aussi du côté de l'aménagement, disons un bon accès visuel, si vous voulez. Donc, ça a été un élément qui a été considéré aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que vous entendez par un bon accès visuel?

M. JAIME BERBÈS :

Disons que si on rentre dans une usine qui est à nous, qui est préparée pour nous avec notre aménagement et tout ça. C'est évident que pour nous, les premières années seront des années pour bâtir une clientèle, de convaincre les clients pour nous acheter, de leur donner confiance que nous sommes capables de fournir, donc, il y a aura des visites des clients qui vont venir voir qu'est-ce que nous avons. Donc, à mon avis, dans ce cas-là, ça jouait un peu l'avantage aussi du terrain de Texaco parce qu'on est plus flexible là-bas, on a la possibilité de faire ce qu'on veut faire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Monsieur.

M. ROLAND RÉHAUME :

Géographiquement, le terrain de Coastal se trouve en plein centre du complexe industriel de Montréal-Est, ça veut dire que s'il y avait un déversement, s'il y avait, peu importe, des émissions, alors, on est, moi, je pense, plus loin de toute façon des quartiers résidentiels. Alors, ça, je pense que c'est un élément très important, parce que le réseau ferroviaire actuellement, il est en fonction, il dessert Shell au sud du Boulevard Métropolitain, il longe Métropolitain, si vous voulez, parallèle au Métropolitain, et Ultramar, alors, de ce côté-là, le réseau ferroviaire, il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux demander au promoteur, vous avez une liste de paramètres que vous avez utilisés pour faire votre choix de site?

M. JAIME BERBÈS :

Oui, oui, on a fait ce type de considération, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et quels étaient les éléments qui ont été considérés?

M. JAIME BERBÈS :

Les éléments étaient l'impact visuel, c'était la possibilité d'un terrain disons sans aucune contrainte, c'était la qualité de terrain au point de vue contamination, c'était aussi l'accès ferroviaire pour nous, et je crois qu'il y avait aussi la proximité des installations de Coastal, ça a été un ajout, et donc ce sont les éléments qu'on a considérés.

M. ROLAND RÉHAUME :

Je pense, madame la présidente, que quand Monsieur dit que le terrain est contaminé, ils n'ont jamais fait mention de ça à leur séance l'année dernière. Ils ont dit qu'ils avaient deux choix, il semblait, il semblait, que les terrains, un équivalait l'autre. Mais une chose que je suis certain, c'est qu'au nord de la rue Sherbrooke, le roc est beaucoup plus près qu'ici en bas de la rue Sherbrooke, au sud de Sherbrooke, parce que j'ai travaillé pour Shell et je le sais parce que j'étais contremaître puis j'avais des travaux à faire puis je vous le dis que le roc est très près. C'est vrai que la nature du sol peut changer mais la nature du sol doit être très bonne dans ce secteur-là.

Puis, moi, ce qui m'embarrasse, c'est de voir encore une fois que nos concitoyens puis nos voisins, on est encore probablement à subir encore des émanations, des poussières, des polluants qu'on a eus dans le passé dus à des circonstances que je vous ai expliquées. Alors, aujourd'hui, je défends ce point de vue-là puis j'espère que ceux qui m'entendent de Montréal-Est puis des voisins qu'ils vont me suivre dans ce...

LA PRÉSIDENTE :

Vous devriez venir nous présenter ça dans votre mémoire, Monsieur. Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Berbès?

M. JAIME BERBÈS :

Si vous permettez, oui, parce que, c'est ça, nous, à ce moment, dans le mois de décembre, on a présenté les deux choix, ils étaient des choix, donc, on a fait notre choix et on a choisi un des terrains, à notre avis, il était le meilleur, et c'est un terrain industriel dans la zone industrielle d'une ville avec vocation industrielle. Donc, pour nous, les deux choix, ils étaient assez équivalents. Mais en plus, si ce qu'on questionne ici c'est notre choix pour la proximité à la population, je crois qu'on parle de deux terrains qui sont à peu près à la même distance de la population. Donc, je ne vois pas vraiment qu'est-ce qui fait la différence au point de vue de la communauté de Montréal-Est.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

M. ROLAND RÉHAUME :

En tout cas, en haut, en tout cas, Coastal sont beaucoup plus près des axes routiers principaux qu'en bas. En tout cas, c'est ça que je veux dire parce que Sherbrooke, Notre-Dame, bien, vous avez une circulation dense depuis quelque temps, c'est incroyable, alors, je pense que dans le secteur en haut, ça serait idéal. Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur. Nous avons, comme je disais, ce soir la Ville de Montréal-Est seulement pour ce soir. Moi, j'avais deux petites choses à vérifier avec eux. Dans le cas de la construction de pipelines, si les sols excavés sont contaminés, comme ce sont des servitudes, est-ce que c'est la Ville de Montréal-Est qui doit avoir la responsabilité de faire la caractérisation et la décontamination des sols?

M. NORMAND HACHÉ :

Non, jusqu'à présent, lorsqu'il y a contamination... Mais là, c'est parce qu'on parle de pipelines existant ou on parle de pipelines qui vont...

LA PRÉSIDENTE :

Qui vont s'ajouter.

M. NORMAND HACHÉ :

Qui vont s'ajouter. Évidemment, la contamination lorsqu'on la retrouve, on essaie toujours de trouver le responsable, parce que la Ville de Montréal-Est étant propriétaire d'emprises publiques ne contamine pas ses emprises, les emprises sont contaminées par d'autres, et la Ville essaie toujours de trouver le responsable ou les responsables pour leur faire payer la facture de décontamination et lorsque c'est un projet qui est mené par la municipalité, à défaut de trouver des coupables, la municipalité va assumer les coûts pour disposer des sols contaminés en respect des normes du ministère de l'Environnement.

Par contre, quand c'est un projet privé, alors là, le privé assume 100% des coûts et doit être conscient que s'il y a de la décontamination à faire ou des sols à disposer, ils en auront l'entière charge.

LA PRÉSIDENTE :

Moi, je voulais demander au ministère de l'Environnement parce que dans un des commentaires, vous disiez que les sols devaient être excavés et traités s'ils dépassaient le milieu existant. Comme c'est un environnement industriel, ça veut dire que ce serait les sols seulement C plus?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Je ne suis pas certaine de bien comprendre. Vous voulez dire les sols qui vont être excavés lors de l'implantation de nouvelles conduites souterraines?

LA PRÉSIDENTE :

Ils peuvent être réutilisés?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais si ces sols-là C plus, s'ils sont plus que le niveau qui existe, par exemple, il y a probablement eu des fuites par rapport à des pipelines existants, alors, à ce moment-là, ça veut dire que ceux-là devront être transportés ailleurs et remplacés?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Ça, je vais vous avouer, il va falloir que je vérifie auprès de mon spécialiste au niveau...

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous, s'il vous plaît?

Mme MARIE-CLAUDE THÉBERGE :

Oui, je vais voir les différents modes de gestion qui vont s'appliquer.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Une dernière question sur les urgences, le plan d'urgence en fait de Montréal-Est. Monsieur Labrie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

J'imagine que la municipalité a son plan d'urgence, son plan d'intervention d'urgence, et elle doit évaluer son état de préparation à faire face à des nouveaux scénarios d'accidents ou de risques résiduels. J'imagine que vous en êtes pas rendus là à cette étape du projet, est-ce que ça a été considéré?

M. PIERRE DESROCHERS :

Spécifiquement, on regarde l'étude de risques de ce système d'implantation-là mais je pense que le travail se fait surtout au niveau du CMMI, c'est le Comité municipal mixte industriel de Montréal-Est, au niveau intervention qu'on est en train de regarder vraiment des scénarios alternatifs minutés. Donc, Interquisa va être obligée de produire ou on va être obligé de faire un scénario minuté là-dedans et tous les intervenants qui vont être ciblés là-dedans pour intervenir chez Interquisa vont faire partie de ce scénario-là dans les mesures d'urgence de la municipalité. Comme les autres dans le moment, on est en train de le faire puis de les mettre en branle, de les implanter.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Est-ce que la sécurité publique intervient dans la préparation, l'ajustement de ces plans d'urgence-là, monsieur Lapalme?

M. ROBERT LAPALME :

La sécurité civile intervient en appui aux municipalités dans l'élaboration des plans de mesures d'urgence. Spécifiquement dans le cas des plans de mesures d'urgence en harmonie avec les industries, on recommande la méthodologie du scénario minute par minute selon celle qui a été développée par le ministère de l'Environnement du Québec. Présentement, au niveau industriel, il y a très peu de ces scénarios minute par minute-là qui ont été complétés. Il y en a un qui a été complété pour le projet Magnolia, qui vient d'être terminé, on en fait un deuxième présentement. Il y en a un général qui a été déposé lors du projet du pipeline TQM, et dernièrement, tout dernièrement, dans l'est de Montréal, on commence à en faire, mais il n'y en a pas aucun de complété à l'heure actuelle.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais il est prévu par le promoteur de présenter un scénario minute par minute?

M. JAIME BERBÈS :

Oui, monsieur le commissaire, on a présenté un scénario dans l'étude. Évidemment, c'est un scénario préliminaire parce qu'au moment où on se parle, les structures, les ressources d'Interquisa Canada c'est limité et même l'information n'est pas complétée. Il y a des éléments qu'ils prennent, de savoir quelles sont les installations fixes, par exemple, qu'on va avoir, quels sont les éléments mobiles qu'on peut avoir, quels sont les équipements disponibles et tout ça. Donc, on a présenté un scénario minuté et on va travailler sur ça d'ici à la présentation de...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et qui sera mis à jour et mis en application avant la mise en exploitation de l'usine?

M. JAIME BERBÈS :

Oui, c'est certain.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'aurais une dernière question pour monsieur Haché de Montréal-Est. C'est au sujet de votre réglementation par rapport aux eaux sanitaires, est-ce que vous avez une réglementation? Est-ce que vous avez des normes?

M. NORMAND HACHÉ :

Non, la réglementation sur la qualité des eaux et des rejets à l'égout sanitaire, c'est la responsabilité de la CUM, c'est le règlement 87. Alors, la réglementation que nous on fait appliquer, c'est surtout en terme de normes de rétention d'eau pour le rejet, soit à l'égout pluvial et normalement, il n'y a pas de norme de rétention pour l'égout sanitaire. Alors, c'est surtout aussi des normes au niveau de la construction, des modes de raccordement à l'égout mais on a pas vraiment de normes sur la qualité de l'eau, on fait appliquer les normes de la CUM.

LA PRÉSIDENTE :

Pour la CUM, non seulement, vous appliquez les normes mais j'imagine que vous prévoyez s'il y a des problèmes par rapport aux collecteurs des différentes municipalités dans le sens qu'à l'usure, il peut y avoir des problèmes, surtout dans ce quartier-ci de l'industrie, il peut y avoir des problèmes à long terme de corrosion, etc., est-ce qu'il y a un protocole d'entente? Qui doit régir tout ça, de s'assurer que l'usure finalement au niveau de la responsabilité des municipalités c'est protégé?

M. YVES BOURASSA :

Bon, le règlement 87 inclut des normes qui protègent le réseau. Par exemple, les normes de PH sont faites pour protéger le réseau. Nous échantillonnons régulièrement le réseau lui-même de telle sorte que nous pouvons remonter s'il y a un problème, aller plus loin. Nous effectuons également des échantillonnages à période fixe par nous-mêmes. Une usine comme Interquisa serait vraisemblablement échantillonnée au moins quatre fois par année par nous, sans préavis, pour vérifier la conformité de ses effluents. Il en va de même pour toutes les industries du territoire.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Alors, il me reste sur la liste monsieur Marcione, vous semblez toujours clore les séances. Est-ce que vous avez des questions spécifiques aux personnes ressources qui sont présentes ici ce soir et qui ne seront pas là demain? Parce qu'il est déjà onze heures cinq. La Communauté Urbaine est là, Environnement Canada est là.

M. VINCENT MARCIONE :

Est-ce que vous me permettez une seule question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, approchez-vous, s'il vous plaît.

M. VINCENT MARCIONE :

Madame la présidente, c'est au sujet des eaux usées qui vont sortir d'Interquisa Canada. La compagnie Interquisa rejettera une quantité de 6,000 mètres cubes d'eaux usées par jour, soit 2.19 millions mètres cubes d'eaux usées par année. Ces eaux sont contaminées d'acide acétique, de paraxylène, d'acide toluïque, d'acide benzoïque et d'acide téréphtalique, elles contiennent également des contaminants non organiques tels le cobalt et le manganèse qui sont utilisés comme catalyseur et dont une partie se retrouve dans les eaux usées.

Les eaux usées, une fois traitée par l'unité de traitement de la compagnie, ne sont pas d'assez bonne qualité pour être réutilisées selon les responsable de la compagnie. Lorsque l'on sait que d'une part, entre le 1er mai et le 1er octobre 1999, le volume des eaux usées de la Communauté Urbaine dépasse 25 fois la capacité de la station, cette dernière reçoit en moyenne 2.5 millions mètres cubes d'eaux usées, soit 1,350 litres par jour par habitant dont 750 litres proviennent des commerces, de l'industrie, des institutions et des infiltrations. Résultat, lors d'orages importants, une partie des eaux usées est rejetée dans le fleuve sans aucun traitement. Alors là, je pense à l'écosystème du fleuve. Et d'autre part, madame la présidente, selon le rapport du BAPE sur la gestion de l'eau, on estime que de 40 à 50% des eaux

d'aqueduc sont tout simplement perdues par fuite et on estime qu'une même portion des eaux usées circulant dans les égouts subit le même sort. On peut donc conclure...

LA PRÉSIDENTE :

Votre question, monsieur Marcione, s'il vous plaît.

M. VINCENT MARCIONE :

Je termine parce que c'est bien important ce que je vais dire après. On peut donc en conclure qu'une partie des contaminants rejetés par Interquisa se retrouvera dans l'environnement sans avoir subi aucun traitement. La Communauté Urbaine envisage de réduire de 20% d'ici six ans la quantité d'eaux usées arrivant à la station d'épuration. D'une part, elle s'appuie sur les programmes de sensibilisation élaborés par les municipalités auprès de leur population respective et d'autre part sur l'application des deux règlements spécifiques en milieu industriel.

Un programme de réduction des contaminants a pour objectif de réduire les contaminants pour lesquels la station d'épuration n'est pas conçue, soit plusieurs métaux : cuivre, plomb, chrome, nickel, zinc, mercure, etc., et certaines huiles, graisses.

Alors, vous voyez, nous sommes face à un problème au sujet de la station d'épuration avec l'apport de 2.19 millions mètres cubes d'eaux usées qu'Interquisa va apporter en plus. Alors, voyez-vous à quels problèmes nous allons faire face? Et ça, c'est pas la faute d'Interquisa, ils n'ont rien à voir eux, on leur permet de rejeter ces deux millions de mètres cubes dans les égouts.

LA PRÉSIDENTE :

Et votre question?

M. VINCENT MARCIONE :

Ma question : est-ce qu'on va remédier à améliorer pour rendre efficace la station d'épuration?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourassa, est-ce que vous considérez, vous, que le centre de traitement de la CUM a la capacité en terme de volume et en terme aussi de charge polluante, est-ce qu'elle est apte à recevoir cette charge polluante?

M. YVES BOURASSA :

Madame la présidente, effectivement, le débit est assez important sauf que si on prend, par exemple, le volume traité minimum par temps sec en moyenne en 99, ça a été de 20.46 mètres cubes par seconde et si on prend ce même volume mais pour 96, on avait 26 mètres cubes par seconde. Donc, effectivement, oui, l'usine a une capacité.

Déjà en 99, nous avons traité plus de 98.2% de toutes les eaux de toute l'Ile de Montréal incluant les eaux de pluie, donc, oui, on a une capacité. En ce qui concerne les polluants eux-mêmes, quand on parle de charges organiques, on parle de carbone organique total, de COT. Il y a une première étape, c'est que même si la compagnie ne le mentionne pas, déjà le traitement que va subir les eaux chez eux va en réduire une partie. L'intercepteur lui-même par l'aération va encore en réduire la charge. Et l'efficacité, pour le carbone organique total, de la station d'épuration est, et je vous dis le chiffre exact, de 31.8% en 99. Donc, il y a une certaine efficacité effectivement, pas à 100% mais il y en a une. Et puis si on regarde l'effet net de la charge potentielle d'Interquisa, puis je parle toujours par volume minimum par temps sec de la station, l'effet de la COT va être à peu près de 3%, 3.4%. Alors, c'est pas un effet immense.

En ce qui concerne les matières en suspension, bien, l'effet est à peu près nul, on ne le verra pas à la station. Pour les huiles et graisses, c'est la même chose, la station a une bonne efficacité puis l'effet va être à peu près nul. Je ne sais pas si ça répond un peu à la question. Pour les métaux, on a une certaine efficacité qui n'est pas de 100% non plus mais qui est autour de 50%.

M. VINCENT MARCIONE :

Écoutez, si je comprends bien, monsieur Bourassa veut me dire qu'on aura pas de problème avec l'apport de 2 millions de mètres cubes, avec l'apport d'Interquisa. Si je comprends bien, c'est ça qu'il veut me dire.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ma compréhension aussi.

M. VINCENT MARCIONE :

Alors, pourquoi le directeur de la station d'épuration, lorsqu'il a déposé son mémoire au BAPE, la Commission du BAPE pour la gestion de l'eau, dans son mémoire, il disait : « Nous avons besoin de 400 millions pour améliorer l'efficacité de la station d'épuration », alors, il me semble qu'il y a une contradiction là.

M. YVES BOURASSA :

Bon, le 400 millions dont il est fait mention ici, madame la présidente, ce serait les équipements, les infrastructures nécessaires qu'il faudrait installer partout sur l'Ile puis pas seulement dans l'est, partout sur l'Ile, pour capter les eaux de pluie et s'assurer que ces eaux-là ne sont jamais rejetées ni au fleuve ni à la Rivière-des-Prairies.

LA PRÉSIDENTE :

En fait, pour vous, vous avez la capacité par temps sec. Le problème c'est quand il y a de fortes pluies et c'est pour ça que vous voulez avoir des montants d'argent, pour justement construire les équipements sur l'Ile de Montréal qui pourraient s'occuper finalement des eaux pluviales, c'est ça?

M. YVES BOURASSA :

Ce qui a été dit c'est que si on voulait maintenant s'assurer qu'il n'y ait aucun versement, c'est ce montant-là qu'il faudrait investir. Cependant, il y a plusieurs autres programmes qui vont devoir de toute façon être réalisés. Monsieur Marcione mentionnait, par exemple, les fuites des réseaux de distribution, d'aqueduc, alors, il est un fait reconnu qu'il y a environ 50% de l'eau qui est acheminée partout sur l'Ile qui est perdue. Alors, ça, c'est de l'eau qui s'infiltre dans les réseaux d'égouts municipaux et qui finalement en bout de ligne aboutit à la station d'épuration des eaux puisque les égouts sont connectés dans nos intercepteurs.

Alors, une façon de régler le problème, c'est d'améliorer les réseaux de distribution d'eau potable, d'une part. D'autre part, il faut également que l'hydraulique du réseau soit étudié. C'est pas tout que de penser à installer des réservoirs un peu partout ou des systèmes d'accumulation de l'eau mais encore faut-il savoir où les installer, où sont les problématiques. Alors, c'est pas un problème simple. Et en ce qui concerne notre intercepteur à nous à la CUM, surtout pour la portion est, c'est quelque chose de relativement récent, c'est un réseau notre collecteur qui a cinq ou six ans, alors, les fuites, s'il y en a, sont minimales.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous dites que le système de traitement, l'usine de traitement, a six ans, c'est ça?

M. YVES BOURASSA :

Non, ce que je dis, c'est que les collecteurs qui amènent l'eau...

LA PRÉSIDENTE :

Ont six ans.

M. YVES BOURASSA :

De cette portion-ci ont environ six ans.

LA PRÉSIDENTE :

Et l'unité de traitement a été construite en quelle année?

M. YVES BOURASSA :

L'unité de traitement, elle est entrée en production, si je ne me trompe pas, autour de 1992, 93. Mais je pourrais m'informer et avoir la date exacte, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est parce que j'essayais de voir à ce moment-là quel était le niveau d'activités industrielles à Montréal, parce que j'imagine que quand ils ont fait le design de l'unité de traitement c'était pour inclure aussi un développement possible au niveau de l'industrie lourde.

M. YVES BOURASSA :

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci. Alors, vous aurez une question demain, vous serez le premier intervenant.

M. VINCENT MARCIONE :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Parce qu'il vous reste une question.

M. VINCENT MARCIONE :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'aimerais remercier les gens qui ont fait des présentations ce soir, je pense que ça nous a apporté beaucoup au niveau de la compréhension du projet. J'aimerais aussi remercier les gens de la Ville de Montréal-Est, les gens de l'Association industrielle de l'est de Montréal d'être venus ce soir répondre à nos questions.

Alors, demain, nous allons reprendre nos travaux à quatorze heures. Environnement Canada sera là demain après-midi et demain soir, alors, s'il y a d'autres questions que les gens veulent poser, monsieur Banville sera là demain. J'aimerais vous rappeler aussi que demain matin, nous avons une visite de site et que le rendez-vous est ici à l'arrière dans le terrain de stationnement à neuf heures trente. La visite prendra probablement une heure à peu près, environ une heure.

M. JAIME BERBÈS :

Oui, j'imagine.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie de votre présence ce soir et à demain. Merci. Bonsoir.

SERMENT D'OFFICE:

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la Loi. Et j'ai signé.

_____

Claude Morin
sténographe officiel